



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Budget principal

Budget annexe Conservatoire



Budget 2022

BUDGET PRINCIPAL

Rappels sur le cadre du débat d'orientation budgétaire

La loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République dispose que le rapport sur les orientations budgétaires présenté par le Maire doit comporter les orientations budgétaires envisagées portant sur:

- **les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.** Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- **la programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,**
- **les informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Ces orientations doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le titre II de l'article n°13 de la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution :

- **des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur,** en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- **du besoin de financement annuel.**

Éléments de contexte international

Une crise sanitaire maîtrisée mais aux effets économiques incertains:

Les plans de relance européens et français:

La crise sanitaire mondiale qui a débuté au début de l'année 2020 s'est étendue aux sphères politiques, économiques et financières.

Après une chute importante du PIB mondial, des marchés financiers et des cours du pétrole, des mesures économiques ont été prises par les gouvernements et les institutions supranationales pour limiter l'ampleur de la crise.

Au niveau européen, un plan d'urgence de 540 milliards d'euros a été mis en place comprenant 200 milliards d'euros accordée à la Banque Européenne d'Investissement, ainsi que la possibilité pour la Commission européenne de lever 100 milliards d'euros sur les marchés pour aider les Etats membres à financer des mesures sociales.

En 2021 les plans de relance ont pris le relais afin de financer des projets d'avenir qui répondent aux défis majeurs du 21e siècle : l'écologie, la digitalisation ou encore l'économie durable.

Le plan de relance NextGenerationEU (NGEU), d'un montant total de 2 000 milliards d'euros doit « contribuer à la reconstruction de l'Europe de l'après-COVID-19, une Europe plus verte, plus numérique et plus résiliente ».

En France, le plan France Relance de 100 milliards d'euros doit financer des projets dans les secteurs de l'écologie à hauteur de 30 milliards, de la compétitivité à hauteur de 34 milliards et de la cohésion pour 36 milliards.

Un sous-jacent, l'inflation:

En 2020, le ralentissement des échanges internationaux et de la demande mondiale, a pesé sur la croissance des prix en zone euro. Toutefois, depuis octobre 2020, l'économie fait face à un changement de tendance avec une évolution rapide et constante des cours du pétrole, ainsi que d'autres éléments conjoncturels qui poussent les prix à la hausse depuis la sortie des confinements : des difficultés de recrutement, des hausses de salaires, une désorganisation des chaînes d'approvisionnement, une pénurie de matières premières entraînant la hausse de leur prix. Au niveau des matières premières, l'impact du coût de pétrole se fait sentir directement à la pompe. En France le prix au litre n'a jamais été aussi élevé.

Éléments de contexte national

L'année 2021 a de nouveau été marquée par les conséquences sanitaires et économiques de la crise de la COVID-19, malgré un rebond économique notable qui s'accompagne de la sortie ou de l'arrêt d'un certain nombre de mesures de soutien aux entreprises.

C'est dans ce contexte que la loi de finances pour 2022 a été bâtie.

Cette dernière s'appuie sur des hypothèses macroéconomiques prévoyant un ralentissement de la croissance et une réduction du déficit :

- En matière de croissance du PIB, si l'activité a été marquée en 2020 par une chute d'une ampleur inédite depuis l'après-guerre (-8%), l'exercice 2021 s'est lui aussi soldé par un record avec + 7%, soit le meilleur taux de croissance depuis 50 ans. La croissance devrait atteindre +3,6% en 2022.
- En matière de finances publiques, le gouvernement a également revu mi-janvier ses prévisions de déficit public. Celui-ci devrait ainsi s'élever à 7,0 % du PIB en 2021, et à 5,0 % en 2022. S'agissant de la dette, elle atteindrait, après actualisation, 115,3 % du PIB en 2021, et devrait se stabiliser autour de 113,5 % à la fin 2022.
- En matière d'inflation, il est constaté une hausse importante des prix en 2021, qui devrait se poursuivre en 2022 dans un contexte de fortes tensions sur les marchés de l'énergie et sur les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les économistes de l'INSEE et de la Banque de France tablent sur une inflation proche de 2,5 % pour 2022.
- Enfin, en matière d'emploi, l'INSEE estime que le taux devrait refluer progressivement jusqu'à l'été 2022 pour atteindre 7,6 % de la population active.

Dès septembre 2020, le gouvernement a annoncé un plan de relance massif de 100 milliards d'euros, dont 40 milliards d'euros financés par l'Union européenne, axé autour de trois sujets principaux (compétitivité, écologie, cohésion sociale), les crédits de ce plan ont été engagés à hauteur de 72 milliards d'euros à la fin 2021, un chiffre légèrement supérieur aux 70 milliards d'euros qu'ambitionnait le gouvernement.

En plus de ce plan de relance de 100 milliards d'euros, l'Etat entend désormais mettre en œuvre un nouveau plan, cette fois qualifié cc d'investissement », doté de 34 milliards d'euros sur cinq ans. Baptisé « France 2030 », il financera principalement les domaines suivants :

- 8 Mds € pour le secteur de l'énergie,
- 6 Mds € pour l'électronique et la robotique,
- 5 Mds € pour les start-ups,
- 4 Mds € pour les transports,
- 3 Mds € pour la santé,
- 2,5 Mds € pour la formation,
- 2 Mds € pour l'alimentation et le système agroalimentaire,
- 2 Mds € pour l'exploration spatiale et les fonds marins.

Plan de relance et plan d'investissement s'accompagnent de mesures sectorielles ou géographiques ciblées, dans un objectif de mieux identifier les segments de l'économie en difficulté.

Éléments de contexte pour les collectivités locales

Un contexte local incertain, entre multiplication des mesures de soutien et réformes aux effets difficilement prévisibles

Les collectivités locales évoluent depuis deux années dans un nouvel environnement normatif, financier et fiscal.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'Etat a multiplié les plans de soutien et de relance auprès des collectivités. Les différents plans de soutien s'articulent notamment autour de la création de plusieurs dotations permettant la compensation de la perte de recettes de fonctionnement et/ou de capacité d'autofinancement.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont été mis en avant par l'Etat comme l'instrument privilégié permettant aux collectivités locales d'accompagner leurs grands projets d'investissement dans le cadre de la relance.

Les déclinaisons des plans de relance, elles sont le plus souvent intégrées au sein des dotations classiques d'investissement perçues par les collectivités.

Clause de sauvegarde fiscale

- Concerne les collectivités du bloc communal ainsi que certains groupements de collectivités territoriales spécifiques.
- Mise en place pour 2020, reconduite pour 2021 (sauf pour les recettes domaniales).

- Vise à préserver les recettes fiscales des collectivités sur la base d'un panier de ressources globalisé (comparaison entre 2020 et une moyenne 2017-2019 et comparaison entre 2021 et une moyenne 2017-2019).
- Sa reconduction pour 2022 ne figure pas dans la Loi de finances pour 2022, en dépit des inquiétudes soulevées par de nombreuses collectivités sur la probable diminution de leur produit de CVAE.

Mesures de soutien à l'investissement

Les mesures visant à préserver les marges de manœuvre des collectivités locales les plus durement touchées par la crise, s'accompagnent d'un volume d'investissements massif et inédit de l'Etat dans les collectivités locales. Le soutien de l'Etat à l'investissement local passe ainsi par plusieurs fonds et dotations, attribués aux différentes catégories de collectivités locales.

Cumulés, tous ces dispositifs forment une enveloppe de 2,5 milliards d'euros selon les chiffres communiqués par la DGCL en octobre dernier :

- 950 M € de DSIL exceptionnelle en loi de finances rectificative pour 2020,
- 650 M € de DSIL « thermique » en loi de finances initiale pour 2021,
- 300 M € de DSID « thermique » en loi de finances initiales pour 2021,
- 600 M € de dotation régionale d'investissement.

Enfin, le budget 2022 abonde de 337 millions d'euros supplémentaires la DSIL, afin de compléter le financement des CRTE.

Éléments de contexte pour les collectivités locales

La suppression de la Taxe d'Habitation suit son cours, une partie des contribuables continuera à la verser jusqu'en 2022

Initiée bien avant le début de la crise sanitaire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et son remplacement par d'autres ressources atteint sa dernière phase. En 2022, parmi les contribuables qui s'acquittent encore de cet impôt, le dégrèvement atteindra 65 %. En 2023, plus aucun contribuable ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Pour les communes, la ressource de remplacement est constituée de la taxe foncière sur les propriétés bâties départementale. Le taux qui a été voté en 2021 était donc, s'il n'y a pas eu de décision politique orientant vers une hausse ou une baisse de la pression fiscale, la somme des taux communaux et départementaux. Le même schéma devra s'appliquer pour 2022 et pour les années suivantes.

Revalorisation des bases et compensations de l'Etat

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives dépend désormais de l'évolution de l'inflation (IPCH) constatée entre novembre N-2 et novembre N-1.

La revalorisation des valeurs locatives sera de 3,4 % en 2022.

En matière d'évolution de la TVA pour 2022, l'Etat prévoit une augmentation de 5,5 %, qui correspondrait alors à l'augmentation dont pourraient bénéficier les EPCI et les départements.

Il convient également de souligner que les ressources perdues par les collectivités au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la CFE des établissements industriels continueront d'être compensées de manière dynamique par l'Etat.

Le Fonds de compensation pour la TVA

Le FCTVA verrait son enveloppe maintenue à 6,5 milliards d'euros.

L'année 2022 sera également la deuxième année de mise en oeuvre de l'automatisation du traitement du fonds. Pour la Ville qui perçoit le reversement avec un décalage de 2 ans, cette automatisation interviendra en 2023.

Autres mesures

Enfin, parmi les nouvelles mesures fiscales intégrées à la Loi de finances pour 2022 :

- La mise en place d'une compensation d'exonération fiscale au profit des collectivités locales pour la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements sociaux. Seront concernés par cette mesure les logements sociaux agréés entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026. La compensation sera intégrale et effective pour une durée de dix années.
- Le partage de la taxe d'aménagement. Désormais, même si c'est la commune qui perçoit le produit de taxe d'aménagement, elle sera dans l'obligation de prévoir un reversement partiel ou total de la taxe au profit de l'EPCI. Les modalités précises sont en attente du décret d'application.

Budget 2022

FONCTIONNEMENT

Affectation du résultat 2021

Les recettes

- Les produits communaux
- Les dotations de l'Etat et Métropole
- La fiscalité

Les dépenses

- charges à caractère général
- masse salariale
- les subventions

Les grands équilibres de la section

La dette



L'affectation du résultat 2021 sur 2022

	Résultat du Compte administratif 2020	Virement à la section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2021	Résultat de clôture exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	(A) - 1 459 069,17 €		(D) + 896 524,08 €	(F=A+D)= - 562 545,09 €	(H) Dépenses 630 129,24 €	(J=H+I) = - 246 335,24 €	(K=F+J)= - 808 880,33 €
FONCT	(B) 1 577 314,14 €	(C) 1 577 314,14 €	(E) + 1 705 684,48 €	(G=B-C+E)= 1 705 684,48 €	(I) Recettes 383 794,00 €		(L=G) 1 705 684,48 €
				+ 1 143 139,39			(M= K+L) 896 804,15 €

- Le résultat de l'exercice (M) est positif de 896 804,15 €
- L'excédent de fonctionnement (L) est de 1 705 684,48 €.
- L'exécution 2021 a nécessité de reporter un déficit d'investissement RAR2021 de -246 335,24 € et un déficit d'exploitation cumulé de - 808 880,33 € qu'il faut couvrir par l'excédent de fonctionnement.
- L'excédent de fonctionnement sera entièrement affecté au financement de l'investissement 2022 (déficit cumulé et nouveaux crédits)



Budget 2022

FONCTIONNEMENT

Recettes – les produits communaux

Le budget 2022 repose sur les hypothèses d'évolution des recettes suivantes:

Tarifification des activités:

- Centre de loisirs:

- les recettes du centre de Loisirs ont été particulièrement affectées par les évictions pour cas de COVID. La commune espère qu'en 2022, les recettes seront en hausse par un moindre absentéisme.
- Aucun fonds de compensation de perte de recettes n'a par ailleurs été mis en place; la CAF n'a pas revalorisé sa participation.
- L'inflation constatée au niveau national touche cette activité par un renchérissement des activités facturées par les intervenants extérieurs, ainsi que sur les fournitures et les coûts d'exploitation du bâtiment (chauffage notamment).
- Il est proposé une revalorisation moyenne des tarifs de 2% pour la prochaine rentrée scolaire. Les pertes d'exploitation sont compensées par le budget global communal.

- EAJE:

- Les recettes de l'EAJE ont particulièrement été affectées par l'absentéisme lié au COVID, sans que les charges aient pu être ajustées tant les évictions étaient imprévisibles.
- La CAF a mis en place un fonds de compensation et un règlement de facturation aux familles qui a en partie amoindri les pertes de recettes
- La tarification aux familles n'étant pas de la compétence de la commune, elle ne peut être ajustée.
- L'inflation touche selon les mêmes conditions que le Centre de Loisirs l'EAJE.
- La commune compense sur ses fonds la perte globale de revenus.

- Restaurant scolaire

- les recettes du restaurant ont été particulièrement affectées par les évictions pour cas de COVID. La commune espère qu'en 2022, les recettes seront en hausse par un moindre absentéisme.
- L'inflation constatée au niveau national touche cette activité par un renchérissement du prix de base des repas et les coûts d'exploitation du bâtiment (chauffage notamment).
- Il a été déjà approuvé une augmentation tarifaire en novembre 2021 pour l'année 2022. La revalorisation moyenne des tarifs de 2%. Les pertes d'exploitation sont compensées par le budget global communal.
- Les recettes globales de la restauration scolaires seront en diminution en fonction de la date d'entrée en exploitation du restaurant scolaire de l'école Saint-Martin. Les charges d'exploitation pour Limonest seront en diminution par une baisse de la masse salariale affectée au service et à la prise en charge des enfants de l'école privée.

Participation de la CAF:

- Prestations de service (unique et ordinaire):

- Les dotations de la CAF sont déterminées par la fréquentation de nos structures, fréquentation très affectée par les protocoles sanitaires et les contaminations.
- Le budget prévoit une participation de la CAF stable par rapport à 2021 à hauteur de 330 k€ contre 321 k€ en 2021.

Le budget 2022 repose sur les hypothèses d'évolution des recettes suivantes:

Tarification des prestations:

- **Cimetière:**
 - La commune engageant de nouveaux travaux pour l'accroissement du nombre de cavurnes et la reprise de concessions, et préparant une extension dans les cinq prochaines années, il est proposé pour faire face aux renchérissement des prestations à venir une revalorisation des tarifs à la hauteur de l'inflation constatée entre mars 2021 et mars 2022.
- **Locations de salles:**
 - La location de salle engendre des frais pour la commune par la mise à disposition du personnel pour leur gestion (réservation, accueil et mise à disposition des salles), mais également par les frais de chauffage fortement soumis à l'inflation.
 - Il est proposé de revaloriser les tarifs de 5% en moyenne.

Loyers:

- **Ilôt Plancha**

L'îlot Plancha sera générateur de revenus en 2022:

 - Loyers des parkings
 - Loyers des halles
 - ➔ loyers attendus pour l'année 2022 d'au-moins 170 k€.
- **Autres locations**

Les autres loyers seront réactualisés à hauteur des indices réglementaires. Tous les logements sont loués.

Budget 2022

FONCTIONNEMENT

Recettes - Les dotations de l'Etat

Des dotations de l'Etat négatives

La DGF

La commune de Limonest ne perçoit plus la dotation globale de fonctionnement depuis 2017 .

Les communes ayant une DGF égale à zéro, doivent quand même « contribuer au redressement des finances publiques » via un prélèvement sur les recettes de leur fiscalité directe. On parle alors de « DGF négative ».

	Montant de DGF perçu	Diminution par rapport à 2013
2013	293 612 €	
2014	263 137 €	- 30 475
2015	169 689 €	- 123 923
2016	63 599 €	- 230 013
2017	0 €	- 293 612
2018	0 €	- 293 612
2019	0 €	- 293 612
2020	0 €	- 293 612
2021	0 €	- 293 612
2022	0 €	- 293 612

Prélèvement annuel DGF négative:
43 060 € / an depuis 2017

Le FPIC

Conformément aux orientations fixées par le Parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 a créé le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. Le montant des ressources du FPIC est fixé ex ante dans la loi de finances.

	Montant du FPIC
2013	14 799 €
2014	26 075 €
2015	36 724 €
2016	51 289 €
2017	65 353 €
2018	64 030 €
2019	66 095 €
2020	66 132 €
2021	66 916 €
TOTAL	456 627 €
Prévision 2022	67 000 €

*Sur 10 ans, ce seront près de 523 627 €
qui auront été prélevés au titre de la péréquation.*



Budget 2022

FONCTIONNEMENT

Recettes –

La contribution intercommunale

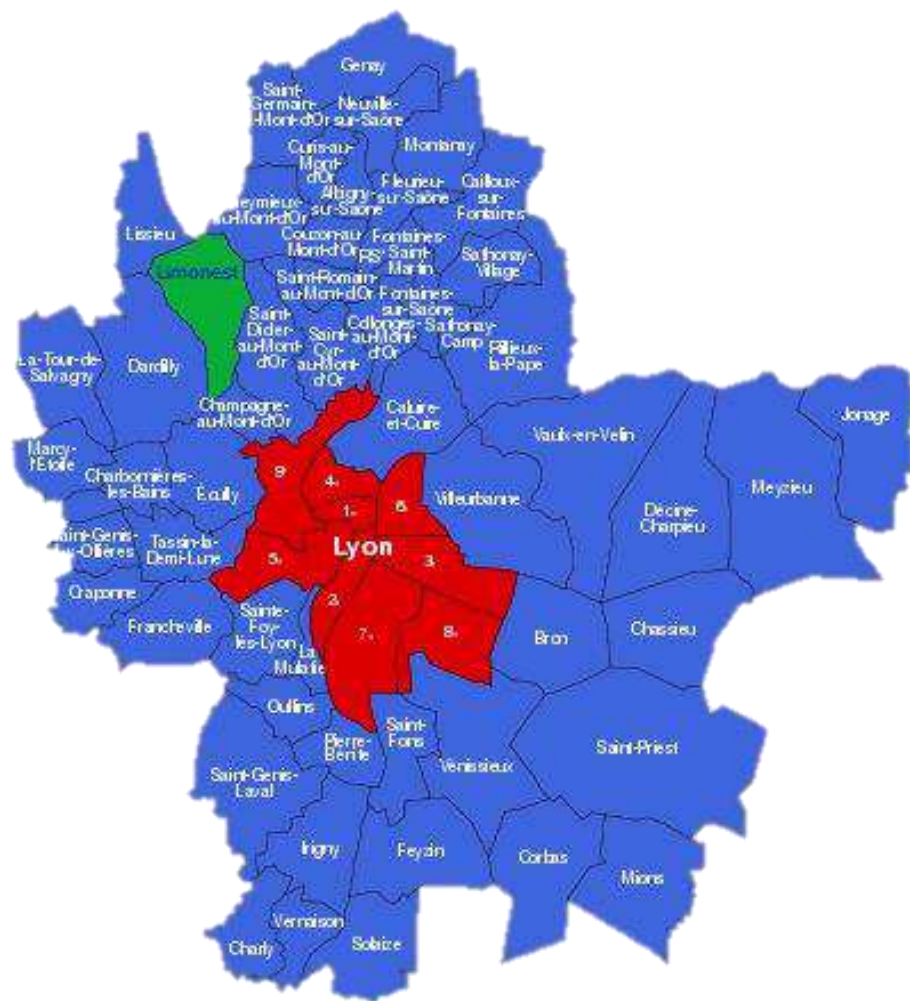
La contribution intercommunale

L'attribution de compensation: 575 887 €

Elle est figée.

La dotation de solidarité communautaire: 93 607 €

En augmentation (39 693 € en 2021).



**GRAND
LYON**



Budget 2022

FONCTIONNEMENT

Recettes - La fiscalité locale

Des taux stables depuis 2015

Malgré une baisse des dotations, des pertes de recettes en raison de la crise sanitaire, la commune maintient ses taux bas tout en assurant une capacité d’investissement très importante.

Les taux

TAUX	2015	2016	2017	2018	2019	2020	PROPOSITION 2021 et maintien en 2022
taxe d'habitation	12.81%	12.81%	12.81%	12.81%	12.81 %	12.81 %	Impôt supprimé
foncier bâti	14.70%	14.70%	14.70%	14.70%	14.70 %	14.70 %	25.73% (14.70 % part communale + 11.03% part départementale
foncier non bâti	15,75%	15,75%	15.75%	15.75%	15.75 %	15.75 %	15.75 %

Les bases

Les bases font l’objet d’une revalorisation par l’Etat. La loi de finances prévoit une revalorisation des bases sur le foncier ménages de 3,4%. A la date de présentation de ce rapport, la commune n’est pas en possession des bases prévisionnelles. Les recettes complémentaires présentées et prises en compte dans le budget sont donc prudentes.

Faute de déclaration d’achèvement de travaux reçue dans les temps, les constructions de l’hôtel et de la société Faubert ne seront pas prises dans les bases prévisionnelles 2022. Cela vient à minorer les bases de 710 k€. Les bases supplémentaires pour les locaux professionnels pour 2022 seront donc d’au moins 425 k€.

		Taux	Bases 2021	Produit fiscal attendu 2021	Actualisation 2022	Bases 2022	Produit attendu	Différence 2021 Prévisionnel 2022	
TFB	Locaux professionnels	14,70%	14 709 750	2 162 333	425 000	15 134 750	2 224 808	62 475	2,89%
	Habitations	14,70%	4 903 250	720 778	166 711	5 069 961	745 284	24 506	3,40%
	Total		19 613 000	2 883 111	591 711	20 204 711	2 970 092	86 981	3,02%
TFNB		15,75%	70 400	11 088		70 400	11 088	-	0,00%
			19 683 400	2 894 199	591 711	20 275 111	2 981 180		

Recettes des taxes autres que taxes « ménages »:

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure:

- Ces tarifs sont revalorisés, au niveau national, chaque année, en fonction de l'indice des prix à la consommation. En 2022 ces tarifs n'ont pas été revalorisés.
- La commune applique la tarification maximale.
- Pour 2023, la commune appliquera la tarification maximale venant d'être publiée par l'Etat. Une délibération sera présentée en avril 2022.
- Les services engageront des travaux pour s'assurer de la collecte maximale de la taxe.

Taxe additionnelle sur les droits de mutation:

- La commune n'a pas de pouvoir sur cette taxe.
 - Les recettes sont corrélées à la dynamique de l'immobilier, qui devrait rester malgré tout à un niveau élevé.
- ➔ Les prévisions restent stables entre 2021 (395 k€) et 2022 (375 k€).

Taxe sur les terrains constructibles:

- La taxe forfaitaire s'applique aux seules cessions de terrains nus qui ont été rendus constructibles classés au PLU.
 - La taxe s'applique aux cessions à titre onéreux : vente, partage, licitation, quels que soient les motifs ayant conduit le cédant à vendre son terrain.
- ➔ Les prévisions sont en nette baisse entre 2021 (75 k€) et 2022 (25 k€).





Budget 2022

FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général

Charges à caractère général: 1 687 750 € (+109 073 €; +7% comparé à 2021)

Une forte exposition à l'inflation de l'énergie: +30 k€ au moins

- Les charges liées à l'énergie augmentent fortement: +12% sur l'électricité, +6% sur le gaz et les carburants.
- La commune opère progressivement sa transition vers les énergies renouvelables (CTM, Maison des familles, projet photovoltaïque aux écoles), mais les investissements ne compensent pas l'inflation.

Des charges nouvelles liées à l'exploitation du patrimoine locatif: +15 k€

- L'entrée en fonction des halles et l'accroissement du patrimoine générateur de recettes nécessite d'être entretenu. La première année d'exploitation nécessite toujours quelques petits travaux pour finaliser les installations.

Le poids croissant des prestataires: +15 k€

- Comme tous les consommateurs, la collectivité fait face à une évolution du modèle économique des fournisseurs et prestataires qui passe de l'acquisition à la location et au paiement de droits d'accès, notamment pour les logiciels et applications métiers.
- Par ailleurs, les index d'actualisation des prix prévus dans les marchés sont touchés par l'inflation.

Un effort de formation pour améliorer le service rendu à nos citoyens: +10 k€ au moins

- De nombreux personnels doivent renouveler des habilitations
- Les nouveaux agents doivent être formés.

Frais de réception: +5 k€

- Après deux années d'annulation de manifestations, il est prévu que les petits événements commémoratifs soient à nouveau célébrer.
- Les dépenses restent bien inférieures à celles d'avant la crise.

Des frais de communication en hausse: +5 k€

- Frais postaux: +12% (augmentation La Poste + recensement)
- Frais téléphoniques (SMS + pb GSM + télétravail + nouvelles lignes): +4%

Une prévision prudente et des recherches d'économies:

- Les crédits ouverts le sont avec une prévision prudente, et donc très probablement supérieurs à l'exécution constatée en fin d'année.
- La commune est engagée dans une démarche d'optimisation de l'achat public, avec de nombreux achats mutualisés entre communes et avec le Grand Lyon.
- Pour les achats directs, une mise en concurrence et une renégociation systématique de tous les devis est pratiquée. Depuis le début 2022, ce sont déjà 10 k€ économisés par les renégociations avec nos fournisseurs. Ces économies viendront contribuer au renforcement de la capacité d'investissement ou à l'absorption de charges nouvelles non prévues pour développer les services à la population.



Budget 2022

FONCTIONNEMENT

Masse salariale

En 2021 :

Dépenses à la baisse :

- PEJ :
 - o Départ non remplacé de la directrice du Pôle Enfance Jeunesse (4 mois)
 - o Départ non remplacé de l'agent en charge du projet ADO
 - o Départ non remplacé de l'agent en charge de la direction adjointe de l'ACM
- Vacance de poste du DGS (2 mois)

Dépenses à la hausse :

- PAT : réaffectation d'un agent de l'ACM
- Conservatoire : augmentation du nombre d'heures d'enseignement

Les dépenses réalisées 2021 sont inférieures aux prévisions en raison des difficultés de recrutement et des ajustements dans l'organisation.

A noter:

Les crédits 2022 au chapitre 012 Masse salariale du budget principal feront l'objet d'une DM lors du transfert du budget de la Régie Conservatoire vers le budget principal.

Toutefois, la masse salariale de ce budget annexe restera à la hauteur de celle votée dans le BP du budget annexe.

En 2022 :

Dépenses à la baisse :

- *Services techniques*: Départ en retraite d'un agent C. non remplacé en 06/2022
- *Service affaires générales*: Départ d'un agent C. non remplacé en 02/2022
- *Service entretien*: Départ d'un agent C. non remplacé en 09/2022.
- *Service PEJ*: suppression des animateurs pour l'école Saint-Martin à partir de 09/2022
- *Service comptabilité*: vacance d'un poste (vacance de poste de 3 mois environ)
- *Service communication*: vacance temporaire du contrat apprentissage communication
- Gains de productivité :
 - o Réorganisation facturation *Conservatoire*: tâches redistribuées à un agent pour créer une régie globale services à la population à l'échelle de la commune.
 - o Réorganisation de l'assistance administrative du *P.A.T.*: réintégration de la gestion des salles municipales au P.A.T. avec la gestion administrative + internalisation au Pôle ressources des tâches comptables (loyers, inventaire...)

Postes ouverts mais non pourvus :

- *Direction du Pôle Enfance Jeunesse* (fonctions réparties sur la direction ACM – Crèche – Secrétariat PEJ et DGS)
- Animateur du projet Ados par défaut de candidats
- 2 ETP d'animateurs par défaut de candidats mais besoin avéré
- Poste à l'accueil de 0.5 ETP (suite à départ agent en 02/2022)

Les crédits prévisionnels 2022 sont en augmentation de 300 k€ par rapport au réalisé 2021; explicables à hauteur de 80 k€ pour le service informatique mutualisé et les renforts au S.A.G. et RH, en tension depuis de nombreuses années. L'exécution devrait cependant être très inférieure aux prévisions du fait des difficultés de recrutement

Dépenses à la hausse :

- **Revalorisations salariales :**
 - o Revalorisation de rémunérations individuelles (+ 10 k € pour 14 agents)
 - o Instauration du CIA (+/- 15 k € pour 85 agents)
 - o Evolution du glissement vieillesse technicité (+/- 25 k€)
 - Dont Passage d'un agent de cadre B en B+ au 1^{er} janvier 2022
 - Dont Passage d'un agent de cadre B en A au 1^{er} janvier 2022
- **Primes de fin de CDD (+/- 8 k€) + Primes élections**
- **Préservation de la continuité de service :**
 - o *Service Médiathèque*: Recrutement d'un remplacement temporaire 6 mois suite au départ de la directrice (03/2022) et la médiathécaire (05/2022)
 - o *Service Affaires générales*:
 - Réinternalisation au Service affaires générales de 1x0.2 ETP affectés au CCAS
 - Création de 1x0.8 ETP pour le service affaires générales (pour augmentation des bornes biométriques)
 - Création de 1x0.4 ETP pour le service affaires générales (pour augmentation des bornes biométriques)
 - Tuilage 2 mois en prévision du départ à la retraite de la responsable du service
 - o *Service Conservatoire*:
 - Tuilage 4 mois en prévision du départ à la retraite de la secrétaire.
- **Créations nouvelles pour répondre aux besoins de fonctionnement ou développement de projets :**
 - o 3 services civiques (max. 7 k€): non pourvus au 31/3/22
 - o *Service Affaires générales*: recensement de la population (dépenses uniquement 2022)
 - o *Service CCAS*: Création de 1x0.4 ETP (remplacement du 0.2 réinternalisé au SAG et compensation d'un temps partiel)
 - o *Service Ressources humaines*:
 - Transfert d'un poste cat. C de Service affaires générales vers Service ressources humaines (service sous doté pour fonctionner)
 - o *Service Informatique mutualisé*:
 - Création d'un poste cat. B. Chef de projet pour le service informatique mutualisé (recettes de compensation à hauteur de 95% des frais engagés – reste à charge 5 k€)
 - Création d'un poste cat. B Technicien support pour le service informatique mutualisé (recettes de compensation à hauteur de 50% des frais engagés – reste à charge 20 k€)
 - o *Service Conservatoire*: ouverture de « Orchestre à l'école n°2 »



Budget 2022

FONCTIONNEMENT

Subventions aux associations



Les subventions 2022

Nom de l'association	Attribution 2021	Proposition 2022	Observations
AMITIES LIMONOISES	2 000 €	2 000 €	
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET SOUVENIR	500 €	1 000 €	
APEC ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU CONSERVATOIRE	5 000 €	- €	
APPEL ST MARTIN	1 200 €	1 800 €	
ASA DU RHONE	5 000 €	3 000 €	
ASCJL	3 000 €	3 200 €	
ASSO 6 CORDES	11 000 €	6 000 €	
ASSOCIATION SPORTIVE DES CHASSEURS DE LIMONEST	900 €	900 €	
BOULE LIMONOISE	750 €	- €	
BMX ET VTT	7 000 €	7 000 €	
COMITE DE COOPERATION DECENTRALISEE DE LIMONEST	15 000 €	15 000 €	
COMITE DES FETES	4 000 €	4 500 €	
FC LIMONEST DARDILLY ST DIDIER	25 000 €	25 000 €	
FOYER NOTRE DAME DES SANS ABRI	800 €	800 €	
JUDO OUEST GRAND LYON	1 200 €	2 000 €	
LIMONEST PATRIMOINE	1 800 €	1 800 €	
LIMONEST TAEKWONDO	800 €	800 €	
MOVE UP	1 500 €	1 600 €	
OUEST LYONNAIS BASKET	5 000 €	6 000 €	
SOU DES ECOLES DE LIMONEST	900 €	20 500 €	Classes de neige et fresques
TENNIS CLUB DU BOIS D'ARS	3 000 €	3 100 €	
BADMINDOR	- €	500 €	
ACADEMY FOOTBALL	- €	2 500 €	
TOTAL	95 350 €	109 000 €	

OUVERTURE DES CREDITS A HAUTEUR DE 120 000 € PAR PRECAUTION



Budget 2022

FONCTIONNEMENT

Les grands équilibres

Ratios:

DÉPENSES

1 443 €/h contre 952 €/h strate 5 à 10 000h

RECETTES

2 200 €/h contre 1 145 €/h strate 5 à 10 000h

EPARGNE BRUTE

2021: 1 218 509 € (324 €/habitant)

2022: 1 838 807 € (490 €/habitant contre 193 €/habitant strate 5 à 10 000 h)

AFFECTATION DE L'EXCEDENT 2021

1 705 684 €

AUTONFINANCEMENT BRUT PREV. 2022

1 895 850 €

AUTOFINANCEMENT HORS INTERETS

1 833 850 €

AUTOFINANCEMENT HORS CHARGE DE LA DETTE (INTERETS ET CAPITAL)

1 121 169 €

BUDGET PRIMITIF 2022

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Réalisé 2021	Dépenses nouvelles	Variations
011	Charges à caractère général	1 578 676	1 687 750	+109 074
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 679 900	3 002 000	+322 100
014	Atténuation de produits	110 382	110 400	+18
65	Charges de gestion courante	558 548	548 000	-10 548
66	Charges financières	67 356	62 000	-5 356
67	Charges exceptionnelles	8 974	4 000	- 4 974
TOTAL DES DEPENSES REELLES		5 003 836	5 414 242	+410 314
023	Virement à la section d'investissement			3 051 204
042	Opérations d'ordre et de transfert entre sections	1 573 714	550 330	- 1 023 384
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 573 714	550 330	-1 023 384
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		6 577 550	5 964 480	+613 070

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Réalisé 2021	Dépenses nouvelles	Variations
13	Atténuation de charges	117 813	110 000	-7 813
70	Produits des services	519 922	533 000	+13 078
73	Impôts et taxes	5 510 649	5 572 000	+61 351
74	Dotations, subventions, participations	543 177	428 000	-115 177
75	Autres produits de gestion courante	385 680	647 000	+261 320
76	Produits financiers		-	
77	Produits exceptionnels	1 205 993	20 000	-1 185 993
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		8 283 235	7 253 049	- 973 235
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections		-	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			-	
Résultat reporté N-1			1 705 684	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 283 235	9 015 684	+732 450



Budget 2022

La dette

Un endettement maîtrisé

Données au 31/12/2021

(sans l'emprunt relais pour l'opération Cunier qui sera soldé avant fin octobre 2022)

Pas de nouvel emprunt pour le programme d'investissement 2022

Indicateurs clés

Capital restant dû (CRD)

6 711 239 €

4 299 519 € au 31/12/20

Taux moyen (ExEx, Annuel)

0,91%

1,32% au 31/12/20

Durée de vie résiduelle

14 ans 6 mois

15 ans et 6 mois au 31/12/20

Durée de vie moyenne

7 ans 8 mois

8 ans et 2 mois au 31/12/20

Nombre d'emprunts

10

9 au 31/12/2020

Capacité de désendettement
sans correction prêt relais

3,65 ans

4,11 au 31/12/2020

Seuil d'alerte à 9 ans

Dette par habitant

sans correction prêt relais

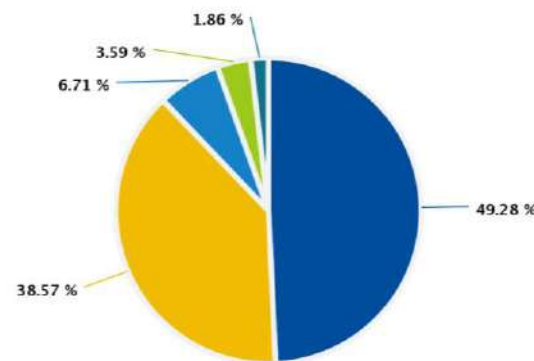
1 789 €

836 € pour les communes 5 à 10 000 h soit 2,35x plus élevée que la strate supérieure

Mais ratio épargne nette 2,67x plus élevé que la strate supérieure...
FCTVA et subvention 2,5x plus élevés que la strate supérieure...

Pour rappel: nos recettes sont de **2 200 €/h contre 1 145 €/h**
strate 5 à 10 000

Dette par prêteur

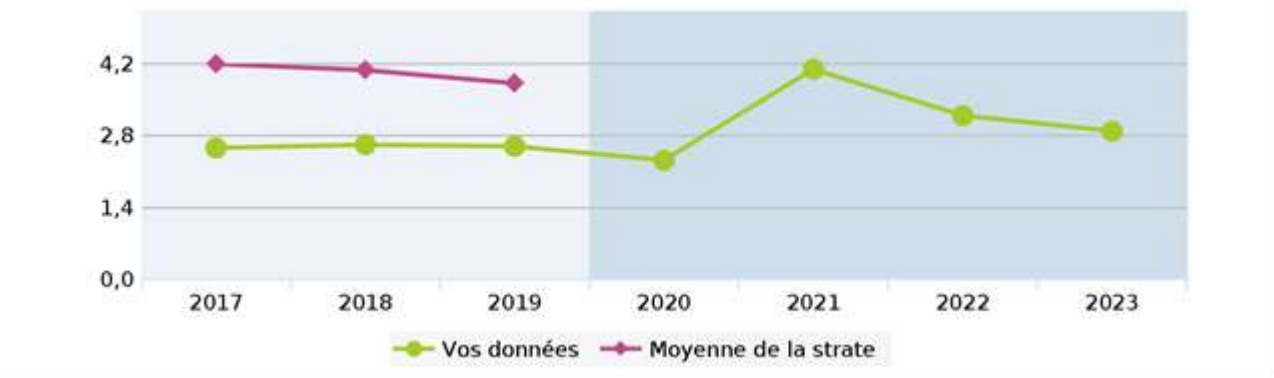


● CE ● CREDIT AGRICOLE ● BANQUE POSTALE ● CDC ● SG

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	3 307 130€	49,28%
CREDIT AGRICOLE	2 588 287€	38,57%
BANQUE POSTALE	450 000€	6,71%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	240 822€	3,59%
SOCIETE GENERALE	125 000€	1,86%
Ensemble des prêteurs	6 711 239€	100%

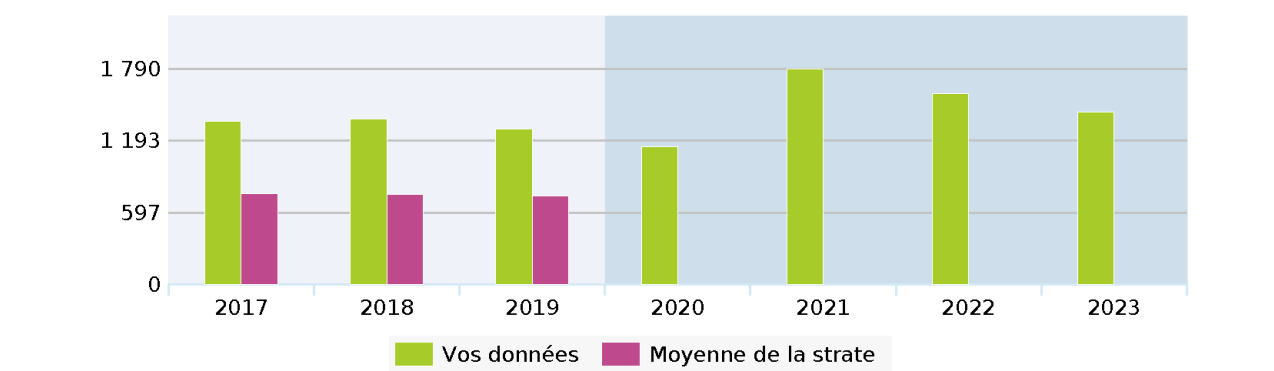


Ratio de désendettement (en années)



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Vos données	2,57	2,64	2,60	2,33	4,11	3,20	2,89
Moyenne de la strate	4,21	4,09	3,83				

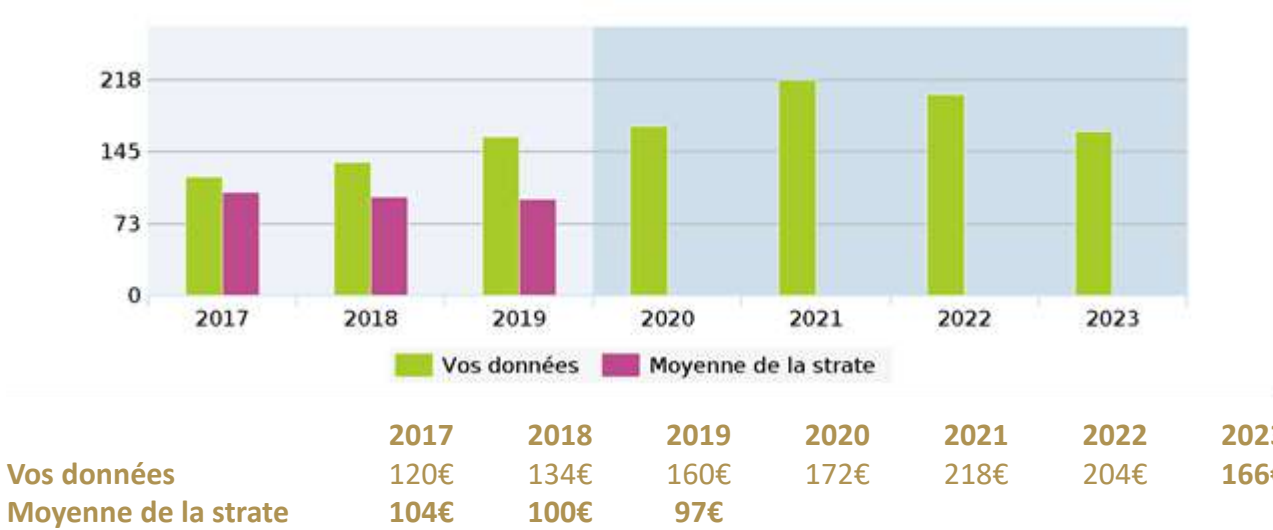
Encours de dette en euros / habitant



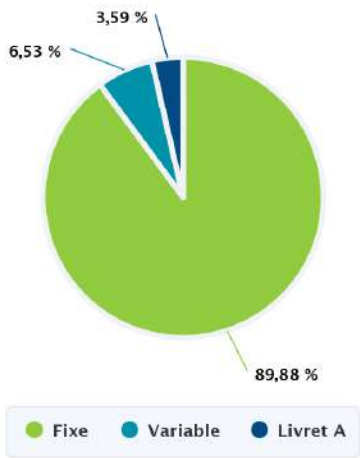
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Vos données	1 355€	1 374€	1 291€	1 142€	1 790€	1 588€	1 436€
Moyenne de la strate	755€	747€	734€				



Annuité en euros / habitant

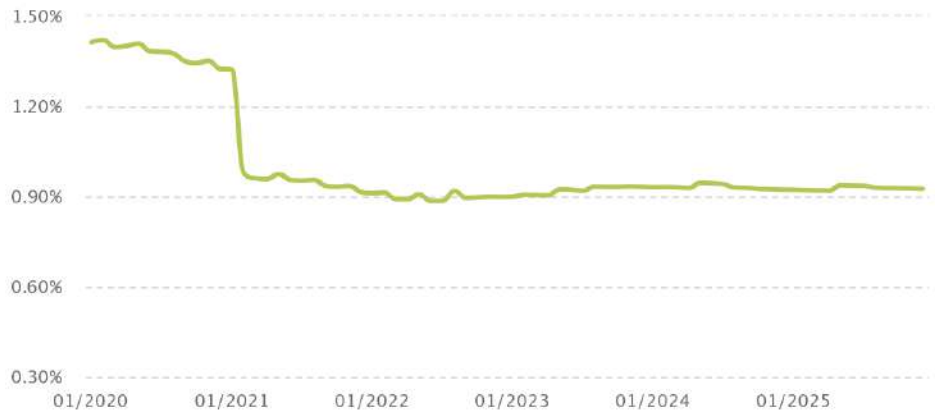


Répartition des emprunts selon la charte de bonne conduite:
Tous les emprunts sont en catégorie A – Risque très faible



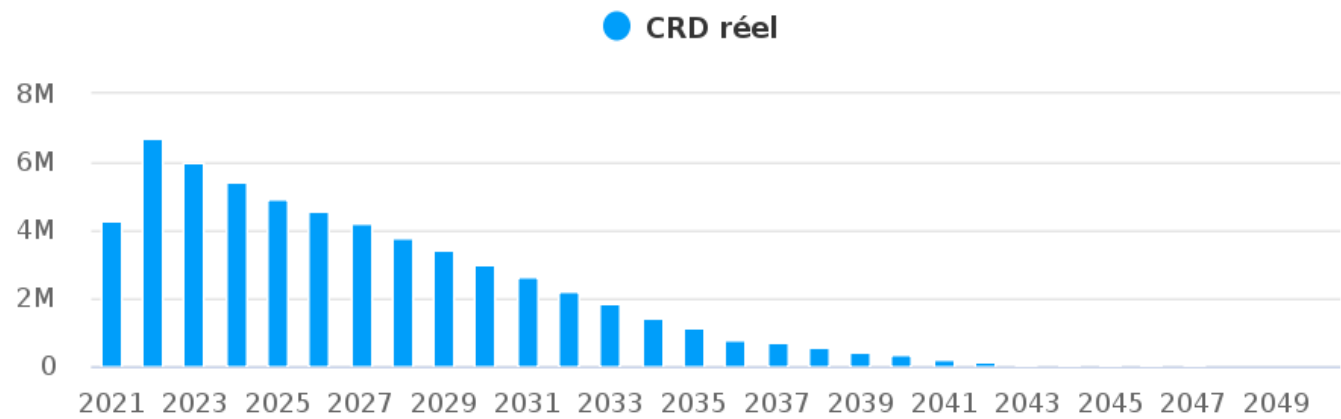
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	6 032 374€	89,88%	0,96%
Variable	438 043€	6,53%	0,14%
Livret A	240 822€	3,59%	1,10%
Ensemble des risques	6 711 239€	100%	0,91%

Taux moyens projetés

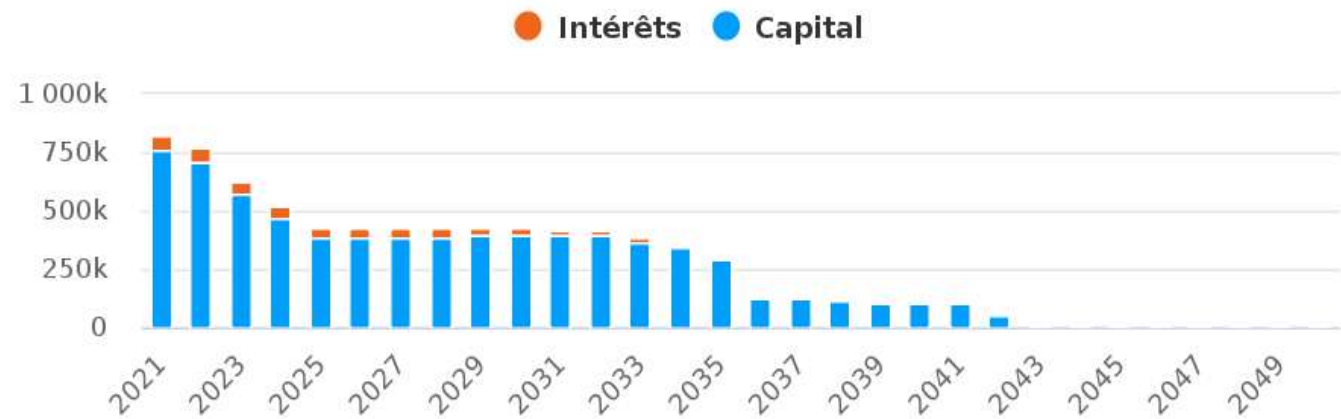


Profil d'extinction de la dette

Capital restant dû



Annuités: intérêts + capital



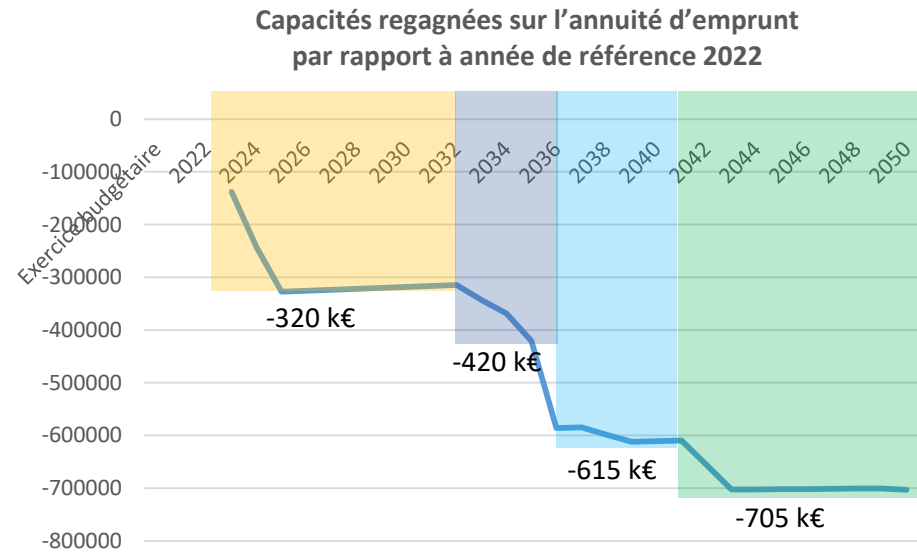
	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2021	4 299 519,50€	758 280,85€	59 449,15€	817 730€	6 711 238,65€
2022	6 711 238,65€	712 680,29€	57 089,81€	769 770,10€	5 998 558,36€
2023	5 998 558,36€	574 520,41€	52 634,05€	627 154,46€	5 424 037,95€
2024	5 424 037,95€	469 479,80€	48 865,18€	518 344,98€	4 954 558,15€
2025	4 954 558,15€	385 390,20€	44 649,41€	430 039,61€	4 569 167,95€
2026	4 569 167,95€	387 105,59€	41 197,29€	428 302,88€	4 182 062,36€
2027	4 182 062,36€	388 842,12€	37 949,68€	426 791,80€	3 793 220,24€
2028	3 793 220,24€	390 600,05€	34 681,80€	425 281,85€	3 402 620,19€
2029	3 402 620,19€	392 379,63€	31 393,44€	423 773,07€	3 010 240,56€
2030	3 010 240,56€	394 181,23€	28 084,28€	422 265,51€	2 616 059,33€
2031	2 616 059,33€	396 005,11€	24 940,74€	420 945,85€	2 220 054,22€
2032	2 220 054,22€	397 851,62€	21 582,09€	419 433,71€	1 822 202,60€
2033	1 822 202,60€	369 721,02€	18 287,13€	388 008,15€	1 452 481,58€
2034	1 452 481,58€	343 711,65€	15 476,89€	359 188,54€	1 108 769,93€
2035	1 108 769,93€	291 495,27€	12 926,26€	304 421,53€	817 274,66€
2036	817 274,66€	126 567,53€	10 762,46€	137 329,99€	690 707,13€
2037	690 707,13€	127 838,54€	9 072,52€	136 911,06€	562 868,59€
2038	562 868,59€	114 127,50€	7 395,85€	121 523,35€	448 741,09€
2039	448 741,09€	100 434,70€	6 068,35€	106 503,05€	348 306,39€
2040	348 306,39€	101 760,43€	4 814,69€	106 575,12€	246 545,96€
2041	246 545,96€	103 104,96€	3 437,18€	106 542,14€	143 441€
2042	143 441€	56 992,88€	2 224,66€	59 217,54€	86 448,12€
2043	86 448,12€	10 079,53€	1 815,41€	11 894,94€	76 368,59€
2044	76 368,59€	10 376,19€	1 527,37€	11 903,56€	65 992,40€
2045	65 992,40€	10 680,12€	1 319,85€	11 999,97€	55 312,28€
2046	55 312,28€	10 991,48€	1 106,25€	12 097,73€	44 320,80€
2047	44 320,80€	11 310,45€	886,42€	12 196,87€	33 010,35€
2048	33 010,35€	11 637,22€	660,21€	12 297,43€	21 373,13€
2049	21 373,13€	11 971,97€	406,09€	12 378,06€	9 401,16€
2050	9 401,16€	9 401,16€	178,62€	9 579,78€	0 €

Nos capacités futures à lever de nouveaux emprunts

4 emprunts s'éteignent d'ici à la fin du mandat

Exercice	Référence										total
	16415-consolidation	5013798	AMC 91074066	A0109321	MON518919EUR	00003985641	A0120377000	5560217	00002264532	1168983	
	SOCIETE GENERALE	CAISSE D'EPARGNE	CAISSE D'EPARGNE	CAISSE D'EPARGNE	BANQUE POSTALE	CREDIT AGRICOLE	CAISSE D'EPARGNE	CAISSE D'EPARGNE	CREDIT AGRICOLE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	
2021	166 667	29 918	92 344	83 333	40 000	63 074	173 465	30 000	74 391	5 088	758 281
2022	125 000	31 334	92 645	83 333	40 000	63 675	166 181	30 000	75 250	5 261	712 680
2023		16 219	92 947	83 333	40 000	64 282	166 181	30 000	76 119	5 439	574 520
2024			23 284	62 500	40 000	64 895	166 181	30 000	76 998	5 621	469 480
2025					40 000	65 514	166 181	30 000	77 888	5 808	385 390
2026					40 000	66 138	166 181	30 000	78 787	5 999	387 106
2027					40 000	66 769	166 181	30 000	79 697	6 195	388 842
2028					40 000	67 405	166 181	30 000	80 618	6 396	390 600
2029					40 000	68 048	166 181	30 000	81 549	6 602	392 380
2030					40 000	68 697	166 181	30 000	82 491	6 813	394 181
2031					40 000	69 352	166 181	30 000	83 444	7 029	396 005
2032					40 000	70 013	166 181	30 000	84 407	7 250	397 852
2033					10 000	70 680	166 181	30 000	85 382	7 477	369 721
2034						53 452	166 181	30 000	86 368	7 710	343 712
2035							166 181	30 000	87 366	7 948	291 495
2036								30 000	88 375	8 193	126 568
2037								30 000	89 396	8 443	127 839
2038								15 000	90 428	8 699	114 128
2039									91 472	8 962	100 435
2040									92 529	9 231	101 760
2041									93 598	9 507	103 105
2042									47 203	9 790	56 993
2043										10 080	10 080
2044										10 376	10 376
2045										10 680	10 680
2046										10 991	10 991
2047										11 310	11 310
2048										11 637	11 637
2049										11 972	11 972
2050										9 401	9 401

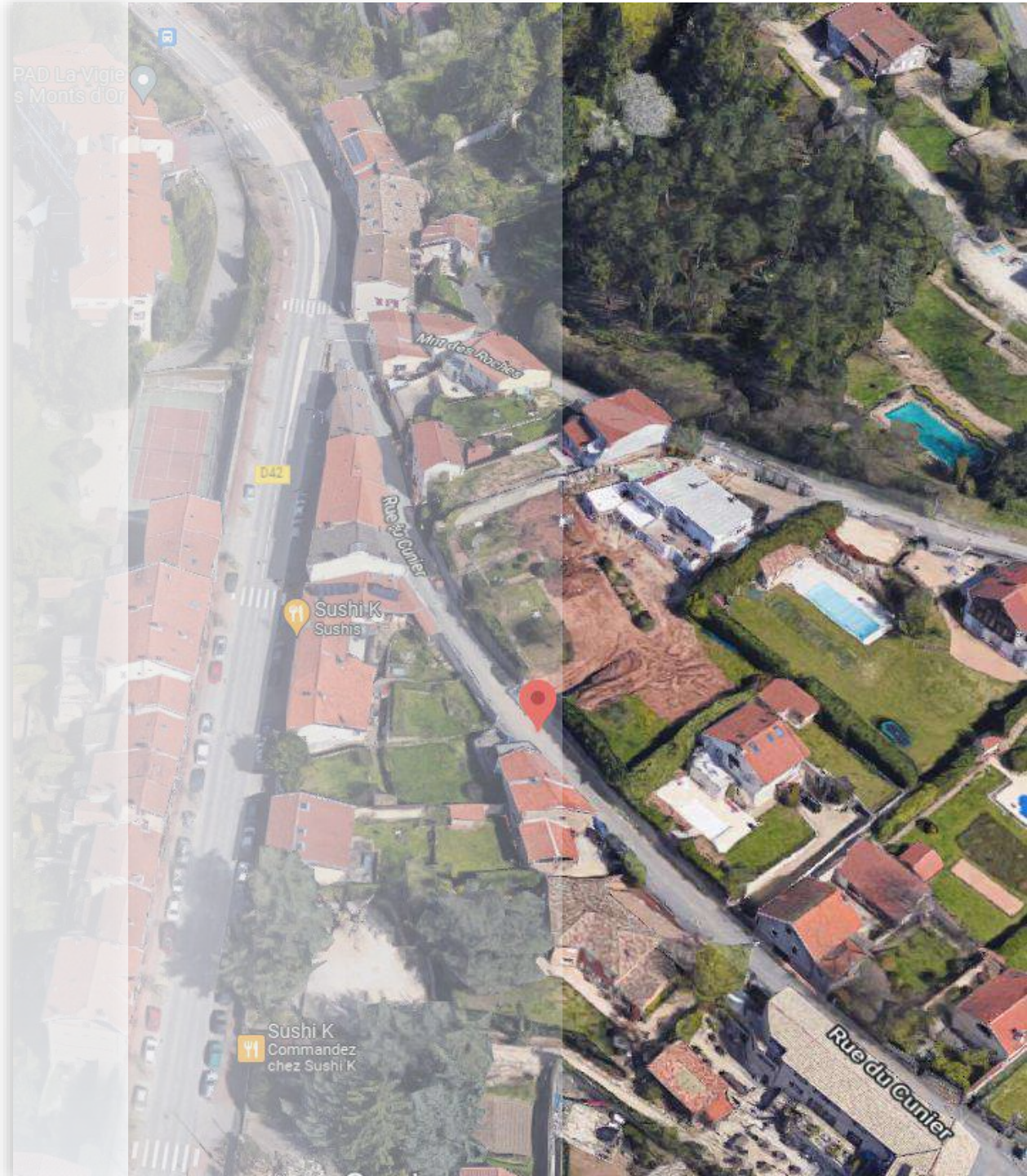
- En 2022, avec 750 k€ d'annuités d'emprunt, la collectivité est capable de générer un autofinancement net d'environ 1,45 M€.
- Des prêts vont s'éteindre, l'annuité de la dette va donc mécaniquement baisser.
- A paramètres constants de ceux de l'année de référence 2022, et sans recourir à une augmentation de la fiscalité, il va être possible de souscrire de nouveaux emprunts par paliers, sans affecter la capacité d'autofinancement



Rappel sur le financement de l'opération Cunier par emprunt relais souscrit en 2021 remboursé en 2022

- La commune s'est portée acquéreur, par voie de préemption, de la propriété Cunier, à hauteur de 1 050 000 €.
- Elle a eu recours à un financement en deux phases par l'intermédiaire du Grand Lyon:
 - 2021:
 - Décaissement préemption Tranche 1 : 519 200 € à payer au Grand Lyon avant novembre.
 - Souscription d'un prêt relais dans des conditions de marché avantageuses.
 - 2022:
 - Avant fin octobre 2022:
 - Encaissement lié à la cession à un acquéreur pour un prix minimal de 1 050 000 € + les intérêts de l'emprunt.
 - Novembre 2022:
 - Décaissement préemption Tranche 2: 519 200 € à payer au Grand Lyon
 - Décaissement remboursement prêt relais Tranche 1 : 519 200 € de remboursement du capital emprunté en 2021 + paiement des intérêts.

Au final, l'opération n'aura rien coûté à la commune et aura permis de maîtriser le projet urbain sur un tènement sensible en cœur de village.





L'INVESTISSEMENT

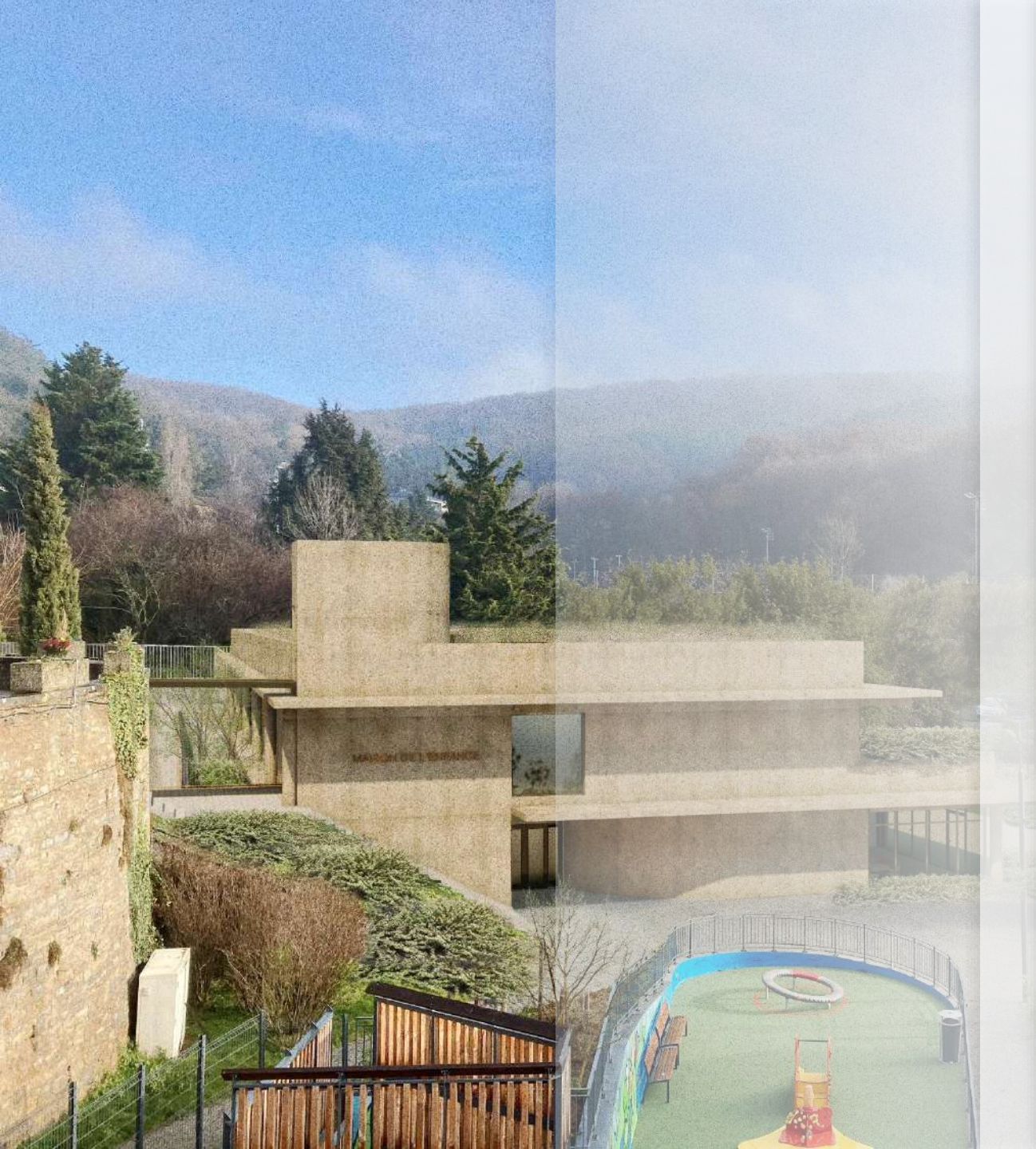
La PPI 2022-2026

Les grands équilibres

Les dépenses

Les recettes

La maison des familles

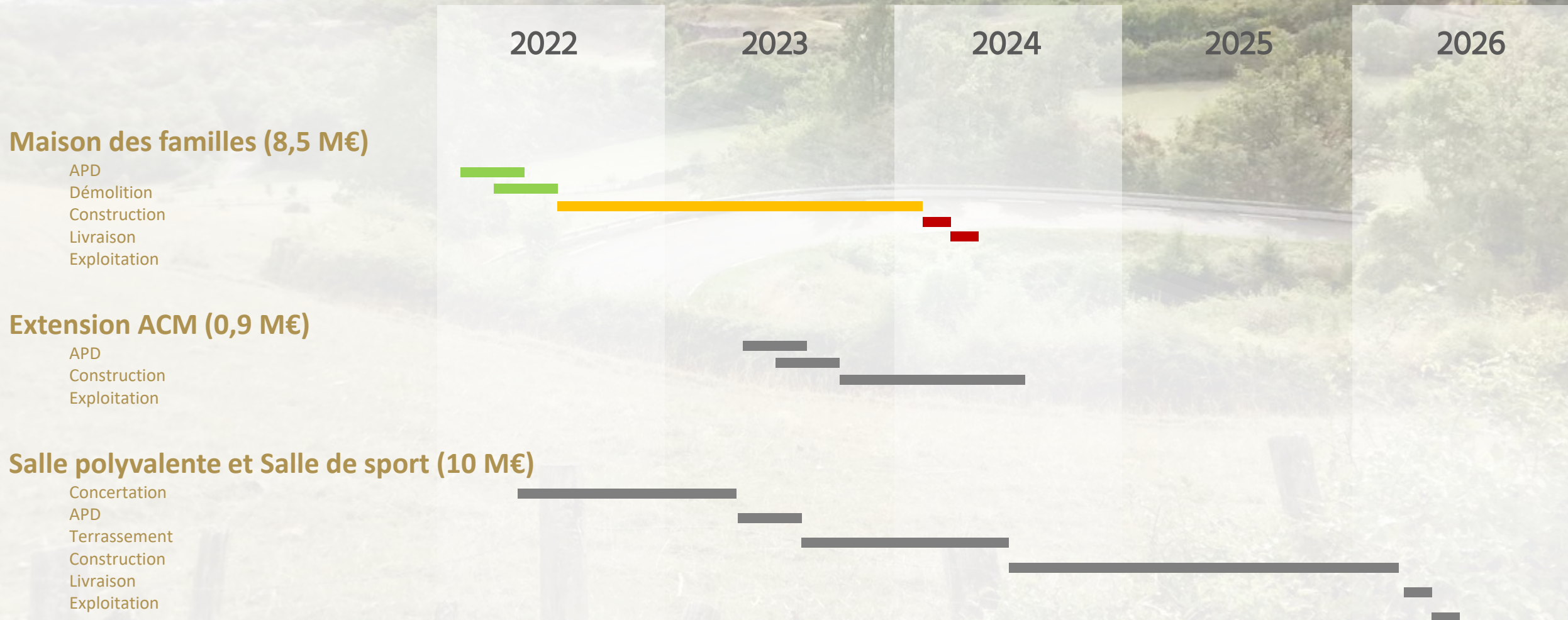


La PPI 2022-2026

Projets prévisibles

La programmation pluriannuelle d'investissement 22-26

Les investissements majeurs prévisibles





Budget 2022

INVESTISSEMENT

Les grands équilibres

LES GRANDS EQUILIBRES DE L'INVESTISSEMENT

Synthèse des votes par chapitres et opérations

DEPENSES

L'intégralité de notre **excédent de fonctionnement 2021 reversé pour l'investissement:**
1 705 684,48 €

L'épargne de gestion prévisionnelle 2022 finance l'intégralité de notre programmation d'investissement 2022 (hors maison des familles):
1 895 820 €

26% du coût global de la maison des familles est déjà assuré dès 2022 grâce au FCTVA 2021, la cession de l'ancien CTM et les subventions de la CAF pour un total de
2 240 000 €.

	CREDITS NOUVEAUX	RAR	TOTAL
Opération 2019022 - Parc des Sports	-	2 520,01	2 520,01
Opération 2019010 - Préau	-	21 599,85	21 599,85
Opération 202006 - Multisports	-	161 243,27	161 243,27
Opération 2019008 - CTM	-	82 157,70	82 157,70
Opération 2019015 - Informatique	-	716,40	716,40
Opération 202201 - Maison des Familles	8 499 091,80		8 499 091,80
Chapitre 20	25 000,00	41 951,73	66 951,73
Chapitre 21	2 301 166,77	112 753,36	2 413 920,13
Chapitre 23	-	207 186,92	207 186,92
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 232 681,00	-	1 232 681,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES	12 057 939,57	630 129,24	12 688 068,81
040 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	-	-	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	-	-	-
D001 - Solde d'exécution négatif reporté de N-1	562 545,09		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	12 620 484,66	630 129,24	12 688 069

RECETTES

	CREDITS NOUVEAUX	RAR	TOTAL
Chapitre 13 - Subventions d'investissement attendues ou notifiées	1 450 794,00	328 501,00	1 779 295,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	4 931 976,33	-	4 931 976,33
<i>dont Opération Maison des familles - Emprunt d'équilibre</i>	<i>4 931 976,33</i>		
TOTAL DES RECETTES REELLES	6 382 770,33	328 501,00	6 711 271
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 195 684,48	55 293,00	2 250 977,48
Chapitre 024 - Produits de cession	1 830 000,00	-	1 830 000,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	4 025 684,48	55 293,00	4 080 977,48
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 345 520,00		
040 - Opération d'ordre et de transfert entre sections	550 300,00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 895 820,00	-	1 895 820,00
Total des recettes d'investissement	12 304 274,81	383 794,00	12 688 069



Budget 2022

INVESTISSEMENT

Les dépenses

Les dépenses d'équipement – Les opérations

Les dépenses d'équipement s'élèvent:

- RAR 2021: 630 129 € ventilés dans des opérations
- Opération Maison des familles:
 - L'exécutif fait le choix de présenter l'intégralité des dépenses connues et des subventions notifiées à ce jour.
- En contrepartie, pour équilibrer la section, il convient d'afficher un emprunt d'équilibre qui, compte tenu des subventions et des décaissements réels, ne sera pas tiré en 2022 (détail après), mais simplement souscrit pour bénéficier des conditions économiques encore favorables en 2022 compte tenu de la tension à venir sur les taux en raison de l'inflation.

			CREDITS NOUVEAUX	RAR	TOTAL
	Opération 2019022 - Parc des Sports		-	2 520,01	2 520,01
	Chapitre 21				
	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	411		2 520,01	
			CREDITS NOUVEAUX	RAR	TOTAL
	Opération 2019010 - Préau		-	21 599,85	21 599,85
	Chapitre 21				
	21312 - Bâtiments scolaires	212		21 599,85	
			CREDITS NOUVEAUX	RAR	TOTAL
	Opération 202006 - Multisports		-	161 243,27	161 243,27
	Chapitre 21				
	21318 - Autres bâtiments publics	414		161 243,27	
			CREDITS NOUVEAUX	RAR	TOTAL
	Opération 2019008 - CTM		-	82 157,70	82 157,70
	Chapitre 21				
	21318 - Autres bâtiments publics	820		82 157,70	
			CREDITS NOUVEAUX	RAR	TOTAL
	Opération 2019015 - Informatique		-	716,40	716,40
	Chapitre 21				
	2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	020		716,40	
			CREDITS NOUVEAUX	RAR	TOTAL
	202201 Opération Maison des Familles		8 499 091,80		8 499 091,80
	Chapitre 20 - 2031 AMO	AMO	888 076,80		
		AMO TRANCHE 1 REALISE 2022	132 000,00		
		AMO TRANCHE 2 REALISE 2023	543 702,24		
		AMO TRANCHE 3 REALISE 2024	212 374,56		
	Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles	60 375,00		
		Mobilier REALISE 2024	60 375,00		
	Chapitre 23 - Immobilisations en cours	Immobilisations en cours	7 550 640,00		
		Travaux TRANCHE 1 REALISE 2022	1 100 000,00		
		Travaux TRANCHE 2 REALISE 2023	4 530 852,00		
		Travaux TRANCHE 3 REALISE 2024	1 769 788,00		
		Aléas	150 000,00		

Les dépenses d'équipement – Les chapitres courants

Les dépenses d'équipement s'élèvent:

- RAR 2021: 630 129 € ventilés dans des chapitres
- La programmation d'investissement 2022 est votée aux chapitres 20 et 21. Le détail est donné après.

L'opération du Cunier, détaillée en amont de cette présentation, pèsera au c/16 mais sera compensée par des recettes.

		CREDITS NOUVEAUX		RAR	TOTAL
Chapitre 20		25 000,00		41 951,73	66 951,73
Chapitre 21		2 301 166,77		112 753,36	2 413 920,13
Investissements 2021		Fonction		112 753,36	112 753,36
21318 - Autres bâtiments publics	411			2 632,70	
21318 - Autres bâtiments publics	414			52 691,24	
21318 - Autres bâtiments publics	820			4 641,37	
21318 - Autres bâtiments publics	9			4 569,60	
21318 - Autres bâtiments publics					
21318 - Autres bâtiments publics					
21318 - Autres bâtiments publics					
21318 - Autres bâtiments publics	90			8 658,48	
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	020			28 867,20	
2188 - Autres immobilisations corporelles	023			5 880,00	
2188 - Autres immobilisations corporelles	024			3 315,77	
2188 - Autres immobilisations corporelles	40			499,01	
2188 - Autres immobilisations corporelles	64			997,99	
Investissements 2022		Fonction		-	2 301 166,77
2115 Terrains bâtis			153 600,00		
2116 Cimetières			8 500,00		
2118 Autres terrains			324 900,00		
2121 Plantation d'arbre			4 800,00		
2128 Agencements et aménagements			236 800,00		
2135 Installations générales, agencement			194 118,77		
21533 Réseaux câblés			205 000,00		
21578 Autres matériel et outillage de voirie			21 350,00		
2181 Installations générales et agencements			26 300,00		
2183 Matériel de bureau et matériel informatique			27 750,00		
2184 Mobilier			20 419,00		
2188 Autres immobilisations corporelles			32 132,00		
2188 Autres matériels			63 600,00		
2152 Installations de voirie			236 300,00		
2182 Matériels de transport			85 000,00		
2158 Autres installations, matériels et outillages techniques			110 162,00		
21316 Equipements du cimetière			14 000,00		
2138 Autres constructions			17 235,00		
CUNIER 2e Tranche			519 200,00		
		CREDITS NOUVEAUX		RAR	TOTAL
Chapitre 23		-		207 186,92	207 186,92
2313 - Constructions	63			201 991,45	
2315 - Installations, matériel et outillage technique	1			5 195,47	
		CREDITS NOUVEAUX		RAR	TOTAL
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		1 232 681,00		-	1 232 681,00
1641 - Remboursement du prêt relais Cunier 2021 Tranche 1			520 000,00		
1641 - Annuités d'emprunt de la dette courante			712 681,00		
		CREDITS NOUVEAUX		RAR	TOTAL
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves		-		-	-
TOTAL DES DEPENSES REELLES		12 057 939,57		630 129,24	12 688 068,81
040 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections		-		-	-
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		-		-	-
D001 - Solde d'exécution négatif reporté de N-1		562 545,09			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		12 620 484,66		630 129,24	12 688 069



Investissements 2022

Une programmation autofinancée
par notre épargne de gestion

Une programmation 2022 à hauteur de:

1 807 000 €

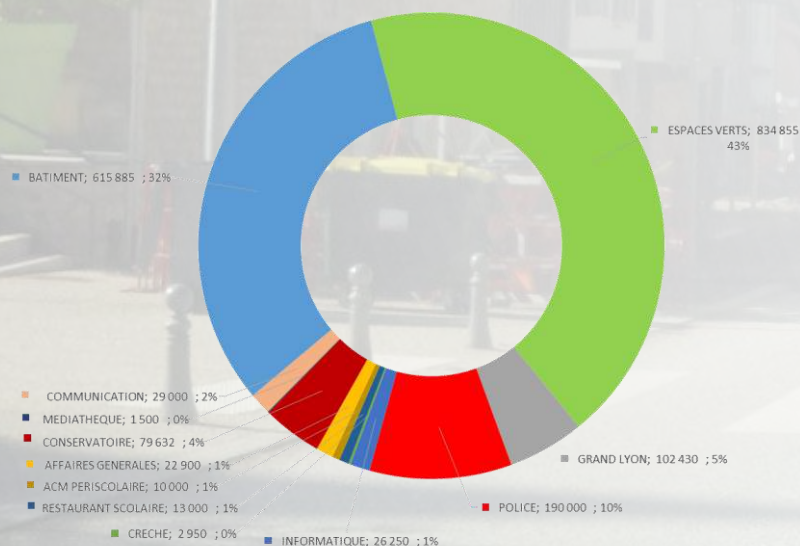
Hors Maison des familles et Cunier

Générant un FCTVA 2023 pour environ 300 k€

Des subventions attendues pour 241 k€

Nos priorités d'investissement:

- Préservation et valorisation du patrimoine naturel
- Maintenance de notre patrimoine générateur de revenus
- Facilitation du stationnement et maintenance de la voirie
- Vidéo-protection
- Soutien à l'enseignement et à la culture
- Renouvellement des équipements techniques obsolètes



Les projets supérieurs à 5 000 €

OBJET	SERVICE PORTEUR	DEP. INVT €
Système de contrôle automatisé du stationnement	PAT_BATIMENT	230 000 €
Désimperméabilisation des cours d'école et réaménagement	PAT_ESPACES_NATURELS	200 000 €
Vidéo-protection Tranche 3	POLICE	190 000 €
1% paysage - Batterie des carrières - Restauration et valorisation du bâti en partenariat avec Limonest Patrimoine	PAT_ESPACES_NATURELS	153 600 €
Jardins partagés - Etudes, VRD, travaux	PAT_ESPACES_NATURELS	132 320 €
1% paysage - Chemin de la diligence (terrassement, profilage, confortement du chemin, mise en place des passages d'eau, signalétique)	PAT_ESPACES_NATURELS	113 400 €
travaux pour installation ophtalmo	PAT_BATIMENT	90 000 €
Chaudière	PAT_BATIMENT	72 162 €
Jardins partagés - RAR 2021	PAT_ESPACES_NATURELS	52 680 €
Fic	PAT_URBANISME	51 215 €
Crédits proximité Grand Lyon	PAT_URBANISME	51 215 €
Changement de camions Bâtiment et espaces verts	PAT_BATIMENT	75 000 €
Camion benne	PAT_ESPACES_NATURELS	40 000 €
Fleurissement et création de massifs hors-sol (Rue Charles Machet) - RAR 2021	PAT_ESPACES_NATURELS	34 205 €
Acquisition du parc instrumental	PSL_CONSERVATOIRE	33 000 €
Renouvellement des panneaux lumineux situés aux entrées de la commune	COMMUNICATION	29 000 €
mise en place couvertines	PAT_BATIMENT	24 000 €
travaux pour installation ophtalmo ext	PAT_BATIMENT	22 000 €
Instruments piano à queue	PSL_CONSERVATOIRE	20 000 €
1% paysage - Batterie des carrières - Création d'un sentier et d'un jardin pédagogique - Création d'un verger conservatoire et de ruches	PAT_ESPACES_NATURELS	19 200 €
Instruments pour section Orchestre à l'école n°2	PSL_CONSERVATOIRE	15 000 €
Modification de la fibre (Maison des familles)	PAT_BATIMENT	15 000 €
Local Poubelle commerces ilot plancha	PAT_BATIMENT	14 919 €
Four de chauffe (remplacement four en panne)	PSL_RESTOSCOL_ENTRETIEN	13 000 €
Modification plomberie/chauffage ancien CTM	PAT_BATIMENT	13 000 €
Moquette de recouvrement des particables d'entraînement	PAT_ESPACES_NATURELS	11 500 €
Tapis de protection suite à transfert des équipements salle des fêtes	PAT_ESPACES_NATURELS	9 800 €
Achat de portiques entrée-sortie de parking	PAT_ESPACES_NATURELS	9 500 €
20 cavurnes	PSL_AFFAIRES_GENERALES	8 500 €
Tableaux Blancs Interactifs x2	PR_INFORMATIQUE	7 500 €
changement store 57 allée liberté	PAT_BATIMENT	7 100 €
Reprise de 7 sépultures expirées	PSL_AFFAIRES_GENERALES	7 000 €
Reprise de 7 sépultures abandonnées	PSL_AFFAIRES_GENERALES	7 000 €
Aspirateur à feuille + remorque (matériel obsolète)	PAT_ESPACES_NATURELS	6 500 €
Tunnel rétractable pour l'entrée de l'arbitre (mise en conformité de la ligue)	PAT_ESPACES_NATURELS	6 300 €
panneaux bois cage à matériels onéreux	PAT_BATIMENT	6 000 €
capteurs d'analyse qualité de l'air	PAT_BATIMENT	5 500 €
Renouvellement des équipements thermiques et électriques obsolètes	PAT_ESPACES_NATURELS	5 100 €
Local poubelles des Halles - Climatisation	PAT_BATIMENT	5 019 €

SERVICE PORTEUR	OBJET	DEP. INVT €
PAT_BATIMENT	Système de contrôle automatisé du stationnement	230000
	travaux pour installation ophtalmo	90000
	Chaudière	72162
	Changement de camion	45000
	mise en place couvertines	24000
	travaux pour installation ophtalmo ext	22000
	Modification de la fibre	15000
	Local Poubelle commerces ilot plancha	14919
	Modification plomberie/chauffage	13000
	changement store 57 allée liberté	7100
	panneaux bois cage à matériels onéreux	6000
	capteurs d'analyse qualité de l'air	5500
	Local poubelles des Halles - Climatisation	5019
	Outillage	5000
	remplacement gouttiere Zinc griffon	4700
	interphone 5 place Décurel	4500
	Etude Réglementaire gaz clim	3200
	Local poubelles des Halles - Porte	3048
	contrôle d'accès	3000
	Tables et chaises cuisine	2500
	Batterie et casque pour scooter électrique	2500
	dalle chaufferie	2000
	Etude pour remplacement vitrages Dojo	1500
	passage en GSM ascenseur	1500
	Aménagement sanitaires	1500
	passage en GSM ascenseur	1500
	passage en GSM ascenseur	1500
	passage en GSM ascenseur	1500
	Création 2 ème boîte à lire	1000
	Aspirateur	800
	Machine à laver	450
	souffleur aspirateur	450
GRAND LYON	Fic	51215
	Crédits proximité Grand Lyon	51215
POLICE	Vidéoprotection Tranche 3	190000
PR_INFORMATIQUE	Tableaux Blancs Interactifs x2	7500
	Petit matériel courant	5000
	Equipements télétravail et écrans adaptés pour les services administratifs	3300
	PC portables pour les enseignants TBI	3000
	PC Directeur	1200
	PC billetterie	1200
	PC Portable Etat Civil	1200
	PC Portable Crèche	1200
	PC libre service messagerie CTM	1050
	PC du Maire	1050
	Supports Ecrans (x2)	400
PSL_MEDIATHEQUE	Station accueil PC du DGS	150
	Lecteur audiolivres pour personnes en difficulté -remplacement de l'appareil en panne	1500
PSL_RESTOSCOL_ENT		
RETEN	Four de chauffe (remplacement four en panne)	13000
COMMUNICATION	Renouvellement des panneaux lumineux situés aux entrées de la commune	29000

SERVICE PORTEUR	OBJET	DEP. INVT €
PSL_AFFAIRES_GENER		
ALES	20 cavurnes	8500
	Reprise de 7 sépultures expirées	7000
	Reprise de 7 sépultures abandonnées	7000
	1 siege pour le bureau état-civil	400
PSL_CONSERVATOIRE	Acquisition du parc instrumental	33000
	Instruments piano à queue	20000
	Instruments pour section Orchestre à l'école n°2	15000
	Acquisition de partitions	5000
	Equipement hifi Musikit	2132
PSL_CRECHE	Ordinateur pour les professeurs + 1 second écran	1000
	Espace Snoezelen	2000
	Chaises pour enfant	600
	Chaise de bureau pour l'EJE	350
PAT_ESPACES_NATU		
RELS	Désimperméabilisation des cours d'école et réaménagement	200000
	1% paysage - Batterie des carrières - Restauration et valorisation du bâti en partenariat avec Limonest	
	Patrimoine	153600
	Jardins partagés - Etudes, VRD, travaux	132320
	1% paysage - Chemin de la diligence (terrassment, profilage, confortement du chemin, mise en place des passages d'eau, signalétique)	113400
	Jardins partagés - RAR 2021	52680
	Camion benne	40000
	Fleurissement et création de massifs hors-sol (Rue Charles Machet) - RAR 2021	34205
	1% paysage - Batterie des carrières - Création d'un sentier et d'un jardin pédagogique - Création d'un verger conservatoire et de ruches	19200
	Moquette de recouvrement des particables d'entraînement	11500
	Tapis de protection suite à transfert des équipements salle des fêtes	9800
	Achat de portiques entrée-sortie de parking	9500
	Aspirateur à feuille + remorque (matériel obsolète)	6500
	Tunnel rétractable pour l'entrée de l'arbitre (mise en conformité de la ligue)	6300
	Renouvellement des équipements thermiques et électriques obsolètes	5100
	Projet Altairnativ ecole - création d'une mini forêt dense	4800
	Achat de panneaux de signalisation provisoire	4500
	Raccordement du puits (permettre d'arroser sans recourir à l'eau potable - économies de fonctionnement)	4000
	Parking Valentin - Decroutage + création d'une fosse terre pierre + plantation d'un arbre et végétalisation du pied d'arbre	3000
	Bacs ordure ménagère Halles + remplacement des bacs cassés ou volés	3000
	Saleuse pour le tracteur (matériel obsolète)	2500
	Désherbeur de massif électrique	2300
	Parachèvement du marché rénovation des espaces verts	2000
	Achat de 2 distributeurs de sacs pour déjections canines + signalisation	2000
	Achat de 10 tables en bois	1800
	Poteaux et filets de badminton	1500
	Installation d'une table de pique-nique	1300
	2 socles de gymnastique	800
	Achat d'un escabeau de 10 marches	800
	Parking Valentin - Corbeille de propreté	650



Budget 2022

INVESTISSEMENT

Les recettes

Les recettes d'investissement

RECETTES				
		CREDITS NOUVEAUX	RAR	TOTAL
Chapitre 13 - Subventions d'investissement attendues ou notifiées		1 450 794,00	328 501,00	1 779 295,00
Sous-Total de la Programmation 2021			328 501,00	328 501,00
1311- Etat et établissements nationaux	01		59 972,00	59 972,00
1312 - Régions	412		75 000,00	75 000,00
13151 - GFP de rattachement	01		32 994,00	32 994,00
1318 - Autres	412		9 000,00	9 000,00
1321 - Etat et établissements nationaux	324		69 968,00	69 968,00
1322 - Régions	20		31 567,00	31 567,00
1322 - Régions	114		50 000,00	50 000,00
Programmation 2022		410 794,00		410 794,00
Convention Saint-didier-au-Mont-d'Or		27 000,00		27 000,00
1321 - Etablissements nationaux		283 794,00		283 794,00
13151 - GFP de rattachement		100 000,00		100 000,00
Opération Maison des familles		1 040 000,00		1 040 000,00
CAF notifiée		1 040 000,00		1 040 000,00
Subvention CAF - EAJE		540 000		540 000
Subvention CAF - RAM		100 000		100 000
Subvention CAF - LAEP		50 000		50 000
Subvention CAF - ALSH		350 000		350 000
		CREDITS NOUVEAUX	RAR	TOTAL
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		4 931 976,33	-	4 931 976,33
Opération Maison des familles - Emprunt d'équilibre		4 931 976,33		
TOTAL DES RECETTES REELLES		6 382 770,33	328 501,00	6 711 271
		CREDITS NOUVEAUX	RAR	TOTAL
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves		2 195 684,48	55 293,00	2 250 977,48
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés		1 705 684,48		
10222 - F.C.T.V.A.		420 000,00		
10226 - Taxe d'aménagement		70 000,00	55 293,00	
		CREDITS NOUVEAUX	RAR	TOTAL
Chapitre 024 - Produits de cession		1 830 000,00	-	1 830 000,00
Cession de l'ancien CTM		780 000,00		
Cession préemption du Cunier		1 050 000,00		
		CREDITS NOUVEAUX	RAR	TOTAL
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		4 025 684,48	55 293,00	4 080 977,48
021 - Virement de la section de fonctionnement		1 345 520,00		
040 - Opération d'ordre et de transfert entre sections		550 300,00		
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 895 820,00	-	1 895 820,00
Total des recettes d'investissement		12 304 274,81	383 794,00	12 688 069

Un excellent excédent de fonctionnement capitalisé (1,7M€)

Un haut niveau d'autofinancement prévisionnel 2022 (1,345 M€ une fois l'amortissement déduit).

Des subventions importantes:
328 k€ de 2021 et 1,45 M€ dès 2022.

Un niveau élevé de FCTVA grâce à nos investissements précédents

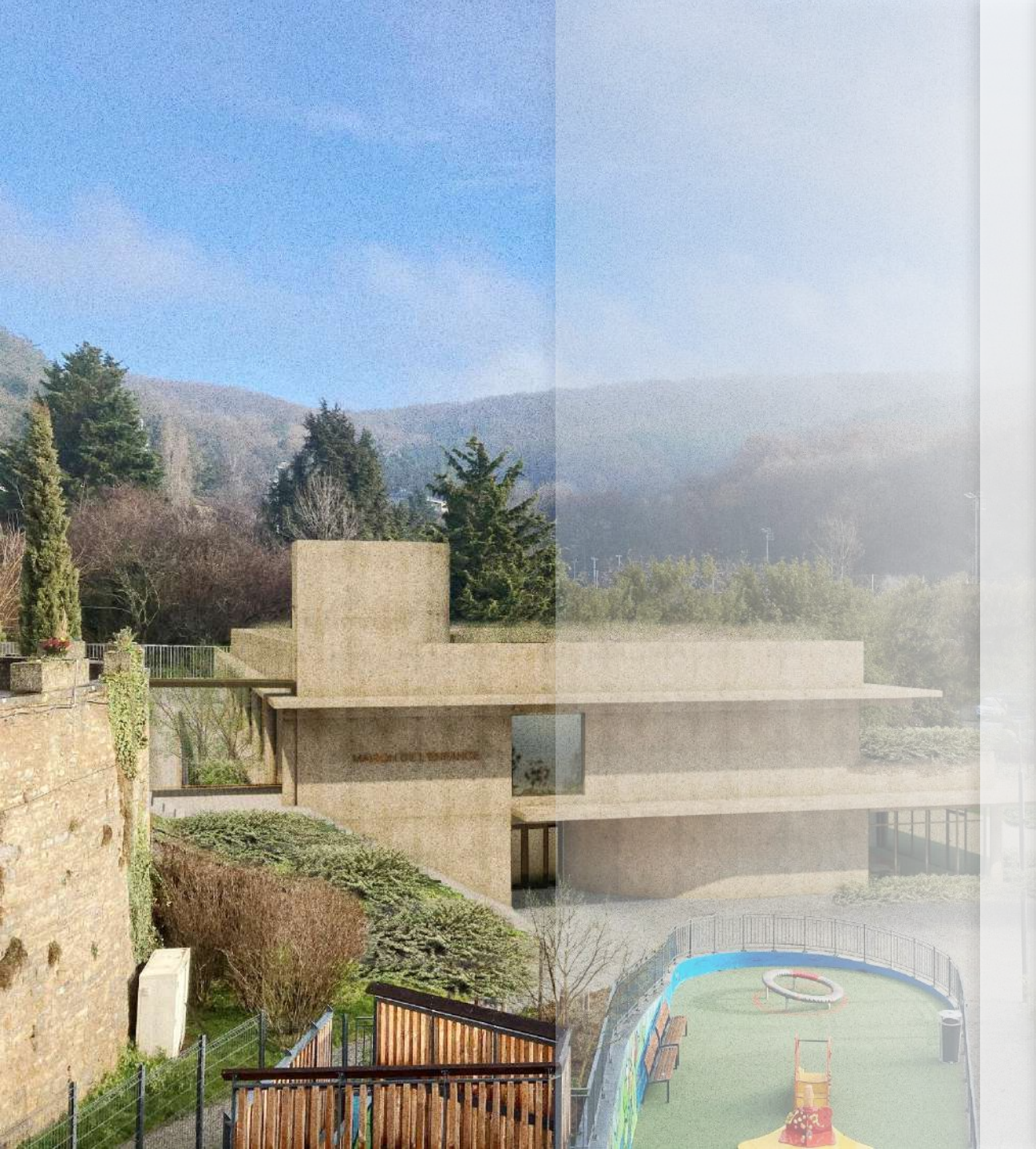
Ce scenario prévoit dès l'exercice 2022 les dépenses prévisibles et sincères de la Maison des familles qui devront être payées sur plusieurs exercices.

Pour assurer un équilibre entre les sections, cela implique donc d'afficher un emprunt de 4 931 976,33 € qui ne sera :

- pas tiré à hauteur de ce montant
- Pas souscrit en 2022, mais à partir de 2023*.

*Pour activer le contrat de prêt, il sera peut être nécessaire d'engager moins de 10 k€ de liquidation sur l'exercice 2022; À voir selon les conditions prévues par les établissements bancaires.

Le montant du prêt réel pour la maison des familles vous est présenté pour estimation ci-après.



Investissements 2022

La maison des familles

Prévisionnel budgétaire Investissement

Données connues au 05/03/2022

	2022	2023	2024	2025	BILAN DE L'OPERATION
Dépenses					
Travaux	1 097 894	4 530 852	1 919 788		
MOE	131 747	543 702	212 375		
Equipements / mobilier			60 375		
Dépenses prévisionnelles (a)	1 229 642	5 074 554	2 192 538	-	8 496 734

	2022	2023	2024	2025	BILAN DE L'OPERATION
Recettes					
Cession de l'ancien CTM	780 000				
Subvention CAF - EAJE	540 000				
Subvention CAF - RAM	100 000				
Subvention CAF - LAEP	50 000				
Subvention CAF - ALSH	350 000				
ETAT - DSIL					
Région			100 000		
Métropole			100 000		
FCTVA maison des familles				1 335 417	
FCTVA de la PPI n-1	400 000	288 000	279 929	246 185	
Recettes prévisionnelles (b)	2 220 000	288 000	479 929	1 581 602	4 569 532

**Insuffisance de financement une fois toutes les recettes prévisionnelles prises en compte
= Besoin d'emprunt sur la période (a-b) 3 927 202 €**

Cette insuffisance de financement pourra être couverte par un prêt ou en partie par un autofinancement annuel. Sur les 1,5 à 1,8M€ d'épargne de gestion, 0,5 M€ annuels au moins seront consacrés à la maison des familles, soit au moins 2 M€ cumulés. Le reste à charge pour la commune, par l'intermédiaire d'un prêt, pourrait être de moins de 2 M€.

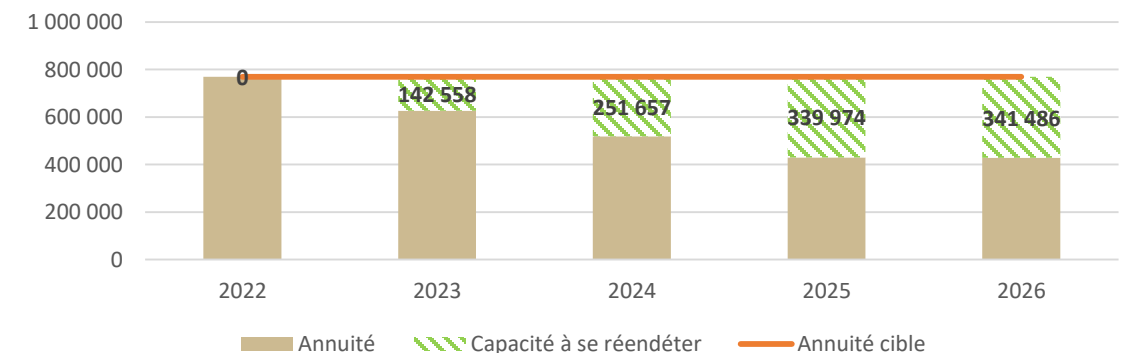
Quel recours à l'emprunt

Comment financer 3,9 M€ ?

Contexte: 3 emprunts vont s'éteindre entre 2022 et 2025, ce qui laisse des possibilités de s'endetter à nouveau sans dégrader les ratios et financer l'opération.

	2022	2023	2024	2025	2026
Capital restant dû	6 285 557 €	5 652 652 €	5 119 853 €	4 703 311 €	4 316 930 €
Rbt annuel du capital	712 680 €	574 520 €	469 479 €	385 390 €	387 105 €
Rbt annuel des intérêt	57 108 €	52 709 €	48 651 €	44 424 €	41 197 €
Total des annuités	769 788	627 230	518 131	429 815	428 302
Capacité annuelle d'annuité d'emprunt libérée par rapport à annuité de référence 2022		-142 558	-251 657	-339 973	-341 485
Taux moyen de la dette	0,89%	0,92%	0,92%	0,92%	0,93%

Objectif: stabiliser un remboursement annuel de la dette à hauteur de +/-770 k€ qui permet de maintenir un haut niveau d'autofinancement



Quel recours à l'emprunt

Comment financer 3,9 M€ ?

- Il est proposé d'avoir recours à « financement long terme avec phase de mobilisation ». La durée de la phase de mobilisation s'étalera sur 3 ans.
- A date et en pleine crise internationale, le taux fixe que les banques pourraient proposer serait entre 1,30% et 1,50%: la banque prenant le risque de proposer un taux fixe avec une durée de validité équivalente à la durée de mobilisation des fonds.
- Concernant l'objectif de l'annuité, un déblocage ne dépassant pas les 800 K€ la première année, puis un encours entre 1,8 M€ et 2 M€ la deuxième année et enfin le déblocage total en 3ème année. Le solde de l'appel de fonds sera déterminé par le coût global du projet et la dynamique de croissance des recettes fiscales et des subventions obtenues pour le financement des autres investissements.
- Consultation fin du 1^{er} semestre 2022 pour profiter des conditions de marché espérées comme favorables (selon la situation internationale et l'inflation).
Banques sollicitées : Banque postale, Caisse d'épargne, Crédit agricole et peut-être Société générale.



Quel recours à l'emprunt

Comment financer 3,9 M€ ?

Arbitrages: choix de la durée d'emprunt (avec conditions de simulation d'emprunt pessimistes) comparée à la capacité d'investissement de 2022

Prêt à 15 ans	2022	2023	2024	2025	2026
Emprunt cible			3 900 000		
Annuité (emprunt 15 ans, taux fixe 1,1%)			190 000	293 000	293 000
Economie sur les annuités malgré nouvel emprunt		-142 558	-61 657	- 46 974	- 48 486

Prêt à 20 ans	2022	2023	2024	2025	2026
Emprunt cible			3 900 000		
Annuité (emprunt 20 ans, taux fixe 1,35%)			160 000	218 000	218 000
Economie sur les annuités malgré nouvel emprunt			-91 657	-121 974	-123 486

Le scénario à 20 ans permet de dégager des marges de manœuvre significatives permettant d'absorber une très large partie des surcoûts de fonctionnement du nouvel équipement avec un accueil de +15 places (salaires + frais de fonctionnement)



Budget 2022

BUDGET CONSERVATOIRE

Budget annexe du Conservatoire

- Par délibération du 5 juin 2019, le conseil municipal s'était prononcé pour la reprise en régie à compter du 6 juin 2019 de l'activité musicale
- Par délibération du 27 janvier 2022, le conseil d'exploitation s'est prononcé pour la dissolution de la Régie et de son budget, décision actée en conseil municipal de février 2022.
- A compter de mars 2022, les dépenses sont progressivement prises en charge par le budget principal; le mandatement et l'encaissement devant prendre fin avant fin mai 2022.
- A partir de juin 2022, le comptable public constatera l'arrêt des mouvements, émettra un compte de gestion et permettra au conseil municipal d'acter par délibération du transfert de l'actif et du passif, ainsi que des résultats vers le budget principal.
- Le budget qui vous est présenté est donc un budget en année pleine, mais qui n'a pas vocation à s'exécuter totalement. Les prévisions en fonctionnement sont sincères, les prévisions en investissement sont indiquées pour liquider les dernières factures et régulariser le déficit de la section avant clôture.
- L'activité en 2021-2022, malgré la crise sanitaire, a été particulièrement riche avec un nombre d'inscrits approchant dorénavant les 400 élèves.

L'affectation du résultat

Constatation des résultats budgétaires de l'exercice 2021

Investissement

Recettes nettes (A)	15 848,24
Dépenses nettes (B)	22 568,23

Résultat de l'exercice (C=A-B) **-6 719,99**

Fonctionnement

Recettes nettes (D)	344 494,63
Dépenses nettes (E)	369 168,19
Résultat de l'exercice (F=D-E)	-24 673,56

Total des sections (G=C+F)

Excédent	
Déficit	-31 393,55

	Résultat du Compte administratif 2020	Virement à la section de fonctionnement	Résultats de l'exercice 2021	Restes à réaliser 2021	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST	- 7 248,34		- 6 719,99	Dépens 2 001,32 Recette -	- 2 001,32	15 969,65
FONCT	54 618,87	7 248,34	- 24 673,56			22 696,97

-31 393,55

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	22 696,97 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	15 969,65 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	6 727,32 € 0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	22 696,97 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021 A REPRENDRE (LIGNE 001)

- 13 968,33

Le budget 2022 – section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT		Dépenses nouvelles	
DEPENSES			
011	Charges à caractère général	23 370	
012	Charges de personnel et frais assimilés	360 760	
014	Atténuation de produits	-	
65	Charges de gestion courante	8 825	
66	Charges financières	2 000	
	6615 Intérêts réglés à l'échéance	2 000	
	Ligne de trésorerie	2 000	
67	Charges exceptionnelles	300	
	673 Titres annulés sur exercices antérieurs	300	
TOTAL DES DEPENSES REELLES		395 255	
023	Virement à la section d'investissement	-	5 592
042	Opérations d'ordre et de transfert entre se	-	
	6811 Dotation aux amortissements	-	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		-	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		395 255	400 847
RECETTES			
13	Atténuation de charges	-	
70	Produits des services	227 737	
73	Impôts et taxes	-	
74	Dotations, subventions, participations	173 100	
	74748 Subvention équilibre Mairie	137 100	
	7478 Subvention Métropole	36 000	
75	Autres produits de gestion courante	10	
76	Produits financiers	-	
77	Produits exceptionnels	-	
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		400 847	
42	Opérations d'ordre de transfert entre secti	-	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		-	
Résultat reporté N-1		0	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		400 847	

Les charges de personnel:

- Elles augmentent en raison de la mise en place de l'orchestre à l'école 2^e année.
- Le remplacement systématique des professeurs à cause du COVID ne sera plus la pratique et devrait limiter l'augmentation de la masse salariale.
- Une réflexion est en cours pour n'ouvrir des sections instrumentales que lorsqu'un nombre minimal d'élèves est atteint. Ace stade, trois nouvelles sections d'instruments rares sont gelées.

Les intérêts :

- Pour l'année 2022, la nécessité de souscrire une ligne de trésorerie générera des intérêts dont le montant sera moins de 2 000 €.

La subvention du budget principal:

- L'activité relevant d'un SPA, le subventionnement du budget annexe par le budget principal est autorisée.
- Comme en 2021, la subvention est même nécessaire, car du fait du déficit cumulé et du décalage de trésorerie lié à l'encaissement fractionné des frais d'inscription.

Les subventions:

- Le conservatoire bénéficie du soutien de la Métropole de Lyon

Le budget 2022 – section d'investissement

INVESTISSEMENT			
	Dépenses nouvelles	RAR N-1	Total 2022
DEPENSES			
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles			
Dépenses de 2021		2 001,32	2 001,32
2183 Matériel de bureau et informatique		1743,79	
2188 Autres immobilisations corporelles		257,53	
Dépenses de la PPI 2022	14 482,35		14 482,35
21 Immobilisations corporelles	14 482,35		
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles			
Dépenses de la PPI 2022	1 384,00		1 384,00
2088 Autres immobilisations incorporelles	884,00		
2051 Concessions et droits similaires	500,00		
10 – Dotations, fonds divers et réserves	-		-
TOTAL DES DEPENSES REELLES	15 866,35	2 001,32	17 867,67
040 – Opérations d'ordre et de transfert entre sections	-		
041 – Opérations patrimoniales	-		
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	-		-
D001 – Solde d'exécution négatif reporté de N-1	13 968,33		
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	29 834,68	2 001,32	31 836,00
	Recettes nouvelles	RAR N-1	Total 2022
RECETTES			
Recettes de la PPI 2022	-		-
13 Subventions d'investissement attendues ou notifiées	-		
16 Emprunts et dettes assimilées	-		
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	-	-	-
10 Dotations, fonds divers et réserves	26 244,00	-	26 244,00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisés	22 696,97		
10222 F.C.T.V.A.	3 547,03		
TOTAL DES RECETTES REELLES	26 244,00	-	26 244,00
021 Virement de la section de fonctionnement	5 592,00		5 592,00
024 Produits de cession	-		-
R001 Solde d'exécution positif reporté N-1			
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	31 836,00	-	31 836,00

Les dépenses d'investissement sont progressivement prises en charge par le budget principal, avec l'accord du trésorier après approbation de la dissolution de la Régie par le conseil municipal en 2022.

Il est prévu en 2022 de faire l'acquisition d'un piano de concert et de quelques partitions.

Les instruments cédés par l'APEC sont pris en charge par le budget principal.

Les recettes sont composées du FCTVA sur les dépenses de 2021 et d'autofinancement : l'autofinancement 2022 et le virement du résultat cumulé au 1068.

Les subventions de la Métropole de Lyon seront enregistrées au budget principal, celles-ci étant appelées et devant être perçues dans le second semestre 2022, une fois le budget annexe dissout.

La dette – une ligne de trésorerie de transition

Pour faire face aux difficultés de décalage de trésorerie, et dans l'impossibilité de payer les salaires, la commune a tiré une ligne de trésorerie de 100 k€ auprès de la Caisse d'épargne.

La ligne de trésorerie sera remboursée en juin 2022.

Au 07/03/2022, les intérêts sont estimés à 506,22 €. Une projection d'ici fin juin 2022 devrait amener les intérêts à un montant de 1 200 €.

